



# La Gazette de L'EMPIRE



2<sup>ème</sup> semestre 2025 / N°50

# *SOMMAIRE*

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes de fin d'année</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2026</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 6 à 25 :</i>	<i>C.R des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 26:</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 27 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 28 à 44 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 45 à 49 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 50 :</i>	<i>Horaires déchèteries</i>
<i>Page 51:</i>	<i>Calendrier collectes 2026</i>
<i>Page 52 :</i>	<i>Bon à savoir</i>
<i>Page 53 :</i>	<i>Infos déchets</i>
<i>Page 54 :</i>	<i>Reprise amiante lié</i>
<i>Pages 55 à 57 :</i>	<i>Informations Gendarmerie</i>
<i>Pages 58 à 63 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 64 à 66 :</i>	<i>Journal de St-Quentin 1901 Inauguration à Lempire</i>
<i>Page 67 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Pages 68 à 69 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 70 :</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 71 :</i>	<i>Aide-mémoire</i>
<i>Page 72 :</i>	<i>Félicitations aux diplômés</i>

## Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Lydie Puche, conseillère municipale, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, Mme Nadine Guidé, M. Laurent Tellier.

**Le Maire,  
Le Conseil Municipal  
Le Personnel communal**

**Vous souhaitent  
de bonnes fêtes  
de fin d'année**

**et vous présentent  
leurs meilleurs  
Voeux 2026**



# Meilleurs Voeux 2026

VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉS  
À LA CÉRÉMONIE  
DES VOEUX DU MAIRE

le Dimanche 18 Février  
2026 à 16h00

SALLE DE LA MAIRIE

# *Le mot du Maire*

*Voilà, la dernière année du mandat se termine. Le conseil municipal a respecté son programme électif et a même réalisé des projets qui n'étaient pas envisagés en 2020 (parking du cimetière, aire de retournement des bus scolaires). Je ne vais pas détailler l'ensemble des réalisations, mais notre engagement a été maximum pour le bien de notre population.*

*J'ai déjà annoncé avoir le souhait de renouveler mon mandat avec une majorité des conseillers actuels, mais aussi quelques nouveaux volontaires. Nous reviendrons sur le sujet en temps voulu. Notez tout de même, et c'est important désormais, que la liste sera paritaire, mais c'était toujours le cas depuis mon premier mandat, mais surtout, que le scrutin est un scrutin de liste. Cela veut dire qu'il n'est plus autorisé de rayer ou d'ajouter un nom, le bulletin serait déclaré nul d'office et ne serait donc pas comptabilisé.*

*Je tiens à profiter de cet éditorial pour remercier chaleureusement Yvonne HÉLUVIN et Jean-Paul BILOË, mes fidèles adjoints depuis de nombreuses années, qui ont décidé de ne pas prolonger plus longuement notre collaboration. Il est vrai que le mandat est prenant sur le temps personnel et familial, que la disponibilité ne peut être permanente, et que parfois la santé commande sur tout autre choix. Yvonne, Jean-Paul, vous avez toujours été de fidèles compagnons de route. Nous avons vécu ensemble des galères mais surtout de nombreuses satisfactions. Soyez fiers de ce que vous avez réalisé pour la commune et ses habitants.*

*Un autre départ que je ne peux passer sous silence : notre historien local, Laurent TELLIER, qui participe au comité rédacteur de cette gazette depuis le premier numéro, et qui vient donc de proposer sa cinquantième page d'histoire locale, m'a informé vouloir cesser cette activité, pour des raisons professionnelles. Laurent, qui, par ailleurs, a également été conseiller municipal quand il résidait à Lempire, s'est beaucoup investi dans des recherches historiques et locales, pour toujours nous raconter des faits, des combats, des batailles, et nous tenir en haleine sur des articles en plusieurs épisodes. Laurent, merci pour tout ce temps passé à rédiger ces articles du temps qui passe. Je crains malheureusement que cette rubrique ne disparaîsse de notre journal.*

*Après les temps anciens, parlons avenir. La modernisation des infrastructures de télécommunications est en cours dans notre pays. Sur notre secteur, la fibre est désormais disponible à Lempire depuis plusieurs années, pour nous apporter internet à Très Haut Débit. Ce constat amène la société Orange à prévoir la dépose définitive de tous les réseaux cuivre (ADSL), utilisés également par les autres opérateurs. J'ignore si tous les habitants sont désormais abonnés à la fibre, et je ne peux que les inciter fortement à le faire, avant l'arrêt total des services sur cuivre.*

*Comme pour les inscriptions sur la liste électorale, n'attendez pas la dernière minute !!! La cérémonie habituelle des voeux du Maire aura lieu le Dimanche 18 janvier à 16h00. J'espère avoir le plaisir de vous compter parmi les présents, puisque vous êtes toutes et tous invités. Ce sera l'occasion de discuter tous ensemble de l'avenir de notre commune, tout en fêtant l'arrivée de cette nouvelle année 2026.*

*Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, en famille, et surtout prenez bien soin de vous.*

*Le Maire  
Thierry CORNAILLE*

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 24 SEPTEMBRE 2025**

**-----  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

*Etaient présents* : M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie et Mme TELLIER Annette.

*Absents excusés* : Mme ANFRAY Anne-Sophie et M. ALVES DA SILVA Benjamin.

*Absents* : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

*Procuration* : Mme ANFRAY Anne-Sophie à Mme PUCHE Lydie.

*Secrétaire* : Madame HÉLUIN Yvonne.

*Quorum* : 6

*Ordre du Jour* :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2025,
- Délibérations :
  - Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aire de retournement des bus scolaires ;
  - Composition du Conseil Communautaire ;
  - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal projet N°2 du 02/07/2025 ;
  - Vente de matériaux pierreux (cailloux) à la Société W.P.D.) ;
  - Adhésion de la commune de Guyancourt Saulcourt au SIAEP Haute Cologne ;
  - Acceptation d'un virement de l'Assurance A.M.P. en remboursement de signalisation détruite par accident ;
  - Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance et santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le C.D.G. ;
- Demande de subvention :
  - Club de football E.S.E.V.R.G.T.L. ;
  - A.M.F. Téléthon ;
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-huit mai deux mil vingt-cinq, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## **I – DÉLIBÉRATIONS**

### **A – Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aire de retournement des bus scolaires**

Monsieur le Maire expose les problèmes de sécurité liés aux manœuvres actuelles du bus scolaire qui n'a d'autre possibilité que d'engager une marche arrière dans la rue d'En Haut ce qui n'est pas autorisé par les services de la Région en charge du transport scolaire. Afin de remédier à ce problème, la commune souhaite réaliser une aire de retournement des bus scolaires.

Après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal :

- Sollicite Madame la Préfète pour l'obtention d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aire de retournement des bus scolaires ;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la notification de subvention ;
- Demande une dérogation pour commencement anticipé des travaux.

### **B – Composition du Conseil Communautaire : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois dans le cadre d'un accord local**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;*

*Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.*

*Vu l'arrêté préfectoral DCL/BLI/2019/65, en date du 17 octobre 2019 fixant la composition actuelle du conseil communautaire de la communauté du pays du vermandois*

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté du pays du vermandois pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
  - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
  - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
  - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [*droit commun*] à 78 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 83 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du pays du vermandois, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes Membres	Populations municipales ( <i>ordre décroissant de population</i> )	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	5 724	10
FRESNOY-LE-GRAND	2 915	5
HOLNON	1 350	2
BEAUREVOIR	1 324	2
ETREILLERS	1 176	2
VERMAND	1 102	2
SEBONCOURT	1 085	2
GRICOURT	1 000	2
LEHAUCOURT	832	2
MONTBREHAIN	813	2
PREMONT	686	2
NAUROY	672	2
SAVY	612	2
VENDHUIILLE	574	2
GOUY	570	2
BELLICOURT	561	2
BRANCOURT-LE-GRAND	558	2
HARGICOURT	551	2
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	546	1
LEVERGIES	541	1
FRANCILLY-SELENCY	512	1

ESTREES	408	1
SERAIN	390	1
BELLENGLISE	379	1
PONTRUET	352	1
ATTILLY	345	1
JONCOURT	326	1
MONTIGNY-EN-ARROUAISE	317	1
PONTRU	281	1
VILLERET	268	1
BECQUIGNY	263	1
BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS	257	1
JEANCOURT	253	1
AUBENCHEUL-AUX-BOIS	243	1
ROUPY	238	1
MAISSEMY	233	1
VERGUIER	215	1
SEQUEHART	211	1
FLUQUIERES	198	1
CROIX-FONSOMME	187	1
CATELET	185	1
FORESTE	164	1
DOUCHY	159	1
RAMICOURT	147	1
CAULAINCOURT	144	1
VAUX-EN-VERMANDOIS	142	1
BONY	139	1
FONTAINE-UTERTE	135	1
LEMPIRE	129	1
MAGNY-LA-FOSSE	122	1
VENDELLES	122	1
GERMAINE	84	1
TREFCON	81	1
LANCHY	38	1

Total des sièges répartis : 83

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté du pays du vermandois.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

Par huit voix pour, zéro voix contre, et zéro abstention

**Décide de fixer, à 83 [nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenue dans le cadre de l'accord local] le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes du pays du vermandois, réparti comme suit :**

Nom des communes Membres	Populations municipales ("ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
BOHAIN-EN-VERMANDOIS	5 724	10
FRESNOY-LE-GRAND	2 915	5
HOLNON	1 350	2
BEAUREVOIR	1 324	2
ETREILLERS	1 176	2
VERMAND	1 102	2
SEBONCOURT	1 085	2
GRICOURT	1 000	2
LEHAUCOURT	832	2
MONTBREHAIN	813	2
PREMONT	686	2
NAUROY	672	2
SAVY	612	2
VENDHUIILLE	574	2
GOUY	570	2
BELLICOURT	561	2
BRANCOURT-LE-GRAND	558	2
HARGICOURT	551	2
ETAVES-ET-BOCQUIAUX	546	1
LEVERGIES	541	1
FRANCILLY-SELENCY	512	1
ESTREES	408	1
SERAIN	390	1
BELLENGLISE	379	1
PONTRUET	352	1
ATTILLY	345	1
JONCOURT	326	1
MONTIGNY-EN-ARROUAISE	317	1
PONTRU	281	1
VILLERET	268	1
BECQUIGNY	263	1
BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS	257	1
JEANCOURT	253	1
AUBENCHUEL-AUX-BOIS	243	1
ROUPY	238	1
MAISSEMY	233	1
VERGUIER	215	1
SEQUEHART	211	1
FLUQUIERES	198	1
CROIX-FONSOMME	187	1

CATELET	185	1
FORESTE	164	1
DOUCHY	159	1
RAMICOURT	147	1
CAULAINCOURT	144	1
VAUX-EN-VERMANDOIS	142	1
BONY	139	1
FONTAINE-UTERTE	135	1
LEMPIRE	129	1
MAGNY-LA-FOSSE	122	1
VENDELLES	122	1
GERMAINE	84	1
TREFCON	81	1
LANCHY	38	1

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### *C – Avis communal sur l'arrêt de projet N°02 du PLUI du Pays du Vermandois*

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'Urbanisme Intercommunal du Pays du Vermandois, arrêté en conseil communautaire le 2 juillet 2025. Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu au préalable.

Le PLUI a permis de poser les premières orientations stratégiques du territoire en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, de protection du paysage et du patrimoine et de préservation des espaces naturels et agricoles.

En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils municipaux des Communes membres du PLUI de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, soit 54 communes. Le projet d'arrêt du PLUI a été envoyé dans son intégralité aux 54 communes en version dématérialisée avant l'arrêt de projet, voté lors de la séance du conseil communautaire en date du 2 juillet 2025.

En application des dispositions de l'article R.153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Cet avis sera joint au dossier du PLUI arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUI avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme, le président de la Communauté de Communes soumettra le PLUi arrêté à enquête publique, une fois que tous les avis auront été recueillis.

En effet, en application des articles L153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme, le projet de PLUi arrêté est soumis à l'avis :

- des Personnes Publiques Associées (PPA) visées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
- de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural ;
- des communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;

Les personnes consultées en application des articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet arrêté. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son avis sur le Projet de PLUI arrêté le 2 juillet 2025.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants, R.153-3 à R153-7 ;

Vu la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du 15 juin 2017 et définissant les objectifs de cette élaboration,

Vu la délibération du 19 octobre 2022 complétant les modalités de concertation,

Entendu le débat du 20 avril 2023 au sein du conseil communautaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Entendu le débat complémentaire sur les objectifs de modération de la consommation d'espace en date 9 octobre 2024.

Entendu la conférence intercommunale du 2 octobre 2024, portant sur la garantie communale et les objectifs de la loi Climat et Résilience,

Vu le bilan de la concertation préalable joint à la délibération d'arrêt de projet,

Vu le projet de PLUi et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés, les annexes ainsi que l'évaluation environnementale et son résumé non technique ;

**Le Conseil Municipal, après avoir étudié les documents et en avoir délibéré, par sept voix pour, une voix contre (Mme Lydie PUCHE) et zéro abstention, émet l'avis suivant :**

Emet un avis favorable avec une réserve :

- La commune de LEMPIRE souhaite s'assurer que les parcelles A333, A334, A421 et A423 appartenant à la commune restent constructibles pour un bâtiment public envisagé par la Mairie.

La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

**D – Vente de matériaux pierreux (cailloux) à la société W.P.D.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune avait, il y a quelques années, acheté des cailloux pour combler les trous dans les chemins de terre. La commune n'a pas tout utilisé. La Société W.P.D. souhaite racheter ce stock pour la somme de 3 000,00 € (trois milles euros).

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Accepte de vendre le stock de cailloux dont la commune est propriétaire à la Société WPD pour la somme de trois milles euros selon les conditions évoquées dans le contrat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Société W.P.D. et tout document lié à cette vente.

*E – Adhésion de la commune de Guyencourt-Saulcourt au SIAEP de la Haute Cologne*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 5211-18 sur les modifications relatives au périmètre,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Guyencourt-Saulcourt du 2025 sollicitant son adhésion au SIAEP de la Haute Cologne au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Syndical du 13 mai 2025 relative à l'adhésion de la commune de Guyencourt-Saulcourt au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Considérant que le SIAEP doit consulter l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette extension de périmètre dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet d'adhésion de la commune de Guyencourt-Saulcourt au syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, approuve le projet d'adhésion de la commune de Guyencourt-Saulcourt au SIAEP de la Haute Cologne.

*F – Acceptation d'un virement de l'Assurance AMP en remboursement de signalisation détruite par accident*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au mois d'Août un véhicule léger a accroché et détérioré les panneaux de signalisation à la sortie de Lempire en direction de Vendhuile. Déclaration faite auprès de l'assurance AMP, cette dernière accepte de prendre en charge la dépense occasionnée par le remplacement des dits panneaux dont la dépense s'élève à 228.52 € hors taxes (deux cent vingt-huit euros et cinquante-deux centimes) soit 274.22 € TTC (deux soixante-quatorze euros et vingt-deux centimes).

Après transmission de l'accord du Conseil Municipal, L'Assurance AMP procédera à un virement bancaire.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Accepte que l'Assurance AMP procède au remboursement des panneaux via un virement pour un montant de 274.22 € TTC (deux cent soixante-quatorze euros et vingt-deux centimes) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif pour l'acceptation de ce virement.

*G – Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance et santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le C.D.G.*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 02 en date du 10/07/2023 avec GENERALI VIE pour la prévoyance et Mutuelle Nationale Territoriale – MNT pour la santé ;

Vu l'avis du comité social territorial du 10/12/2024

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

**Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de LEMPIRE, sise 25 Grande Rue décide de participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG pour le risque prévoyance et pour le risque santé.**

Pour le risque prévoyance :  
à compter du : 01/01/2025

Le montant mensuel de la participation est fixé à 7.00 € par agent.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque prévoyance et pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise le Maire à signer tout document en découlant.

## **II – DEMANDES DE SUBVENTION**

### **A – Demande de subvention du club de football E.S.E.V.R.G.T.L.**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que l’E.S.E.V.R.G.T.L. a envoyé une demande de subvention pour le fonctionnement du club de football. Monsieur le Maire rappelle que, les années antérieures, la commune lui octroie une subvention d’un montant de 150,00 €.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d’octroyer, pour l’année 2025, une subvention d’un montant de 150,00 € (cent cinquante euros) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

### **B – Demande de subvention de l’A.F.M. Téléthon**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que l’A.F.M. Téléthon a envoyé une demande de subvention pour le fonctionnement de l’Association.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas octroyer de subvention à l’A.F.M. Téléthon.

## **III – QUESTIONS DIVERSES**

### **A – Informations diverses**

- Monsieur le Maire informe l’Assemblée que l’A.P.E.I. a envoyé un mail s’étonnant du silence de la commune. Mme Héluin ne pouvant pas participer à cette action cette année, M. le Maire demande si quelqu’un peut la remplacer. Pas de volontaire déclaré.
- Monsieur le Maire informe l’Assemblée que M. Pierre-Jean VERZELEN a envoyé le programme de ses permanences.
- Monsieur Xavier BERTRAND Président de la Région Haut de France a envoyé ses remerciements pour la gazette et a confirmé que la Région accorde une subvention de 14 993,00 € pour les travaux de création d’aire de retournement des bus scolaires.
- Monsieur Julien DIVE a envoyé un courrier de remerciement pour l’envoi de la gazette.
- Monsieur Jean-Pierre LOCQUET Président de la CCPV a envoyé un mail informant les communes qu’il renonce au transfert des pouvoirs de polices des maires.
- Le SIAEP de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 21 juin 2025.
- Le SIVOM a envoyé son rapport d’activité 2024. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Lydie PUCHE Présidente du SIVOM.

### **B – Participation aux réunions**

- 04/06/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;

- 04/06/2025 : 18 heures 30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Bellicourt, Thierry CORNAILLE ;
- 04/06/2025 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Bellicourt, Yvonne HELUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 11/06/2025 : 13 heures 15, Journée de l'Etat, à Mézières sur Oise, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 11/06/2025 : 19 heures 00, Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN ;
- 18/06/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2025 : 09 heures 00, Rendez-vous avec la Société Sanguinette pour les travaux des cimetières, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 20/06/2025 : 16 heures 30, Invitation de présentation du projet école buissonnière, à Brancourt-le-Grand, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 24/06/2025 : 17 heures 30, Conseil d'école de Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 02/07/2025 : 19 heures 00, Réunion du Conseil communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 03/07/2025 : 19 heures 00, Comité syndical du S.I.V.O.M., de Le Catelet, à Lempire, Lydie PUCHE, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 09/07/2025 : 17 heures 45, Distribution des cartes cadeaux aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup>, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 09/07/2025 : 18 heures 00, Distribution des bonbons aux enfants, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 10/07/2025 : 09 heures 00, Démonstration de matériels d'entretien par la Société Xavier Motoculture, à Vendhuile, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 10/07/2025 : 11 heures 00, Réunion du comité syndical SIAEP, à Villers-Faucon, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 12/07/2025 : 08 heures 00, Montage du barnum pour la fête Nationale, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Bruno FRAZIER, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 12/07/2025 : 09 heures 00, Distribution des brioches aux habitants, Anne-Sophie ANFRAY et Lydie PUCHE ;
- 12/07/2025 : 14 heures 00, Parrainage des arbres fruitiers à l'espace Robert Flament, Jean-Paul BILOÉ, Bruno FRAZIER, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 16/07/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 19/07/2025 : 14 heures 00, Contrôle des poteaux d'incendie par les pompiers, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 23/07/2025 : 16 heures 00, Rendez-vous de fin de chantier d'intervention avec la Société Sanguinette en Mairie, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 30/07/2025 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 20/08/2025 : 10 heures 00, Rendez-vous de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;

- 29/08/2025 : 18 heures 00, Cérémonie de la bataille de Bellenglise, à Bellenglise, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 17/09/2025 : 11 heures 15, Permanence de Yann ROJO et Delphine MOLET Conseillers Départementaux en Mairie, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 22/09/2025 : 19 heures 00, Commission déchets ménagers de la C.C.P.V., à Bellicourt, Thierry CORNAILLE.

*C – Participation aux travaux*

- 29/07/2025 : Fauchage – débroussaillage autour des arbres fruitiers et des haies, Pierre FISCHER ;
- 30/07/2025 : Tonte de l'aire de jeux et du terrain de la Mairie, Thierry CORNAILLE ;
- 05-06/08/2025 : Taille des haies dans les chemins et fauchage des chemins, Jean-Paul BILOÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Le(a) secrétaire,**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 26 NOVEMBRE 2025**

**-----  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

***Etaient présents :*** M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie et Mme TELLIER Annette.

***Absents excusés :*** Mme ANFRAY Anne-Sophie et M. ALVES DA SILVA Benjamin.

***Absents :*** Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

***Procuration :*** M. ALVES DA SILVA Benjamin à M. CORNAILLE Thierry.

***Secrétaire :*** Madame HÉLUIN Yvonne.

***Quorum :*** 6

***Ordre du Jour :***

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025,
- Délibérations :
  - Fêtes de fin d'année : Achat de colis aux aînés et jouets aux enfants (nombre, montant et date) ;
  - Goûter de Noël des enfants (organisation et date) ;
  - Acceptation de la proposition d'un fonds de concours par la Société WPD pour un aménagement paysager autour de l'aire de retournelement des bus ;
  - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 ;
  - Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN ;
  - Participation employeur pour la mutuelle ;
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## **I – DÉLIBÉRATIONS**

### **A – Fêtes de fin d'année : Achat de colis aux aînés et jouets aux enfants**

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que les années antérieures, la commune achetait un colis à chaque personne ayant atteint l’âge officiel de faire valoir ses droits à la retraite ainsi qu’un jouet ou une carte cadeau aux enfants âgés de 0 à 14 ans inclus selon leur âge.

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de renouveler ces achats pour le Noël 2025.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d’acheter :

- Un colis d’une valeur de cinquante-cinq euros (plus ou moins dix pour cent) à chaque personne ayant atteint l’âge officiel de faire valoir ses droits à la retraite durant l’année en cours. Cette année, la liste est arrêtée à 31 bénéficiaires. La distribution sera effectuée par le Maire et la première adjointe dans la matinée du vendredi 19 décembre
- Un jouet ou une carte cadeau d’une valeur moyenne de vingt-cinq euros (plus ou moins 10%) ainsi que des friandises aux enfants de la commune âgés de 0 à 14 ans inclus en fonction de leur âge. Cette année, la liste est arrêtée à 21 bénéficiaires.

### **B – Goûter de Noël des enfants (organisation et date)**

Par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide que la distribution des jouets, cartes cadeau et chocolats sera effectuée le samedi 20 décembre à partir de 16 heures 00 dans la salle de la Mairie lors du goûter de Noël.

### **C – Autorisation de signature d'une convention d'offre de concours pour la réalisation d'aménagements sur le territoire de la commune de LEMPIRE**

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant au conseil municipal l’historique du projet de parc éolien porté par la société Energie du Ronssoy, autorisé par arrêtés préfectoraux depuis 2023 et soutenu par la Commune de Lempire.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, la société Energie du Ronssoy s'est engagée à réaliser des mesures destinées aux aménagements paysagers au sein de la Commune de Lempire.

L’étude d’impact jointe au dossier de demande d’Autorisation Environnementale pour la construction et l’exploitation du parc éolien indique, en effet, que la société a proposé de mettre en place une mesure de compensation et d’accompagnement consistant en particulier à des plantations d’arbres et haies s’intégrant au projet d’aire de retournement de bus scolaire.

Cette mesure est destinée à accompagner l’insertion du parc éolien dans le territoire en permettant une mise en valeur paysagère, ainsi que l’amélioration du cadre de vie des habitants.

Dans ce contexte et en exécution des engagements pris par elle, la société a entendu proposer à la Commune de Lempire une participation financière aux travaux de végétalisation et d’aménagements de l’aire de retournement de bus scolaire.

Ce projet de végétalisation et d’aménagements s’inscrit dans une démarche globale d’amélioration du cadre de vie des élèves et des riverains, tout en renforçant la biodiversité locale.

Le détail des travaux envisagés a été défini d'un commun accord entre les Parties.

Conformément à ses obligations, la société Energie du Ronssoy s'est engagée à assurer une partie du financement de cette mesure, dans la limite de 10.000 € HT.

Monsieur le Maire et la société ont discuté d'une convention d'offre de concours, déterminant les modalités de cette participation.

Cette convention n'a aucun caractère contraignant pour la Commune de Lempire, laquelle peut toujours, à tout moment, décider de ne pas mettre en œuvre ces actions.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire en exercice à signer la convention susmentionnée avec la société Energie du Ronssoy. Le versement du montant total de la participation des sociétés aux Travaux de la Commune de Lempire sera réalisé en une seule fois.

- Considérant le projet de convention, préalablement transmis au conseil municipal de la Commune de Lempire et annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

- Donne son accord à la signature de la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches y afférent.

#### *D – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture a envoyé la circulaire pour la DETR 2026 dans toutes les communes.

Après une longue conversation, il en résulte qu'aucun dossier ne sera déposé pour 2026. Le projet envisagé n'étant, à ce jour, pas complètement défini précisément.

#### *E – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN – Comités Syndicaux des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025*

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 21 novembre 2024 du Conseil Municipal de la comme de CHEVREGNY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 26 novembre 2024 du Conseil Municipal de la comme de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2024 du Conseil Municipal de la comme de NIZY-LE-COMTE (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2024 du Conseil Municipal de la comme de SAMOUSSY (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 8 avril 2025 du Conseil Municipal de la comme d'AVESNES-LE-SEC (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 du Conseil Municipal de la comme de PONTAVERT (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2025 du Conseil Municipal de la comme de CONCEVREUX (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Assainissement Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 28 juillet 2025 du Conseil Municipal de la comme de LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR HUIT VOIX POUR, ZERO ABSTENTION  
et ZERO VOIX CONTRE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

---

**ARTICLE 1**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable »,
- des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif »,
- de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°23/23, 24/24, 25/25 et 26/26 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 20 mars 2025, la délibération n°24/63 adoptée par le Comité Syndical du 17 juin 2025 et dans les délibérations n°21/90, 22/91 et 23/92 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 18 septembre 2025.

## **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

*F – Délibération pour l'instauration d'une participation au financement du contrat et règlement souscrit par les agents de la collectivité pour la santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG 02 en date du 10/07/2023 avec GENERALI VIE pour la prévoyance et Mutuelle Nationale Territoriale – MNT pour la santé ;

Sous réserve de l'avis du comité social territorial

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements participent, dans les conditions définies à l'article L. 827-11 du code général de la fonction publique, au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

**Sous réserve de l'avis du comité social territorial, la commune de LEMPIRE, sise 25 Grande Rue – 02420 LEMPIRE**

**Décide de participer au financement du contrat souscrit par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG pour le risque santé.**

Pour le risque santé :

A compter du :01/01/2026

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15.00€ par agent.

L'assemblée délibérante :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque prévoyance et pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise le Maire à signer tout document en découlant.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

**A – Informations et courriers divers**

- Mme Pascale GRUNY et M. Antoine LEFEVRE, Sénateurs, ont envoyé un courrier relatif au statut de l'Elu local.
- Le SIAEP de la Haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2025.
- Le SIDEN SIAN a envoyé son rapport d'activité 2024.
- Le CCPV a envoyé son rapport d'activité 2024.
- Le SIVOM de Le Catelet a envoyé la gazette des animations du 1<sup>er</sup> semestre 2025.
- Le club de football de Le Ronssoy a envoyé ses remerciements pour la subvention versée par la commune de Lempire.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le papa d'Anne-Sophie ANFRAY est décédé. Il informe l'Assemblée qu'une carte de condoléances sera déposé le jour des obsèques et propose qu'une collecte interne au Conseil Municipal soit organisée afin de faire déposer une composition florale.
- Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la visite de la station de méthanisation de Vraignes sera organisée au printemps. Tous les conseillers intéressés pourront participer à cette visite sur inscription.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un petit film sera tourné le 6 décembre 2025 dans la commune. Les cinéastes recherchaient un arrêt de bus « original » très coloré pour une scène bien précise et celui de Lempire a été retenu. Une rencontre a eu lieu récemment afin d'organiser cette journée de tournage.
- La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 18 janvier 2026 à 16h00 dans la salle du rez-de-chaussée.

*B – Participation aux réunions*

- 25/09/2025 : 14 heures 00, Réunion de présentation du nouveau CDL M. FORTIN à la CCPV à Riqueval, Yvonne HÉLUIN ;
- 01/10/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la CCPV, à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 01/10/2025 : 19 heures 00, Réunion de conseil communautaire de la C.C.P.V., à Bellicourt, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 07/10/2025 : 18 heures 00, Réunion du syndicat territoire d'énergie, à Moislains, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 14/10/2025 : 17 heures 00, Réunion du syndicat SIAEP, à Villers-Faucon, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 15/10/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 16/10/2025 : 16 heures 15, Conseil d'école, à Le Ronssoy, Thierry CORNAILLE ;
- 17/10/2025 : 09 heures 30, Rendez-vous pour un test de manœuvre d'un bus scolaire sur l'aire de retournement, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 23/10/2025 : 17 heures 45, Réunion d'information sur les statuts des élus avec Pascale GRUNY Sénateur, à la CCPV à Riqueval, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 24/10/2025 : 09 heures 00, Formation en visioconférence sur le logiciel cimetière, Thierry CORNAILLE ;
- 29/10/2025 : 10 heures 00, Réunion chantier crèche de la CCPV, à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 30/10/2025 : 11 heures 00, Réunion du syndicat SIAEP, à Liéramont, Thierry CORNAILLE ;
- 30/10/2025 : 19 heures 00, Réunion du comité syndical du SIVOM, à Vendhuile, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 04/11/2025 : 17 heures 00, Rendez-vous avec entreprise BPI, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 06/11/2025 : 08 heures 30, Rendez-vous avec entreprise BAUDOUX, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 06/11/2025 : 17 heures 00, Réunion de la commission habitat de la CCPV, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 07/11/2025 : 10 heures 30, Rendez-vous avec l'Entreprise DEGROOTE Paysagiste pour devis aménagement paysager sur l'aire de retournement, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 11/11/2025 : 10 heures 30, Cérémonie du 11 novembre, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Anne-Sophie ANFRAY, Annette TELLIER, Pierre FISCHER,, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 12/11/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 26/11/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE.

*C – Participation aux travaux*

- 29/09/2025 : Après-midi, Pose des panneaux sur les chicanes suite à destruction par véhicule, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 23/10/2025 : 10 heures 00, Transport déchets verts à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 04/11/2025 : Travaux réparation des guirlandes, à Lempire, Pierre FISCHER ;
- 06/11/2025 : Travaux réparation des guirlandes, à Lempire, Pierre FISCHER ;
- 07/11/2025 : 09 heures 00, Transport déchets verts à Villers-Faucon, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Le(a) secrétaire,**



# INFORMATIONS MUNICIPALES



## ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur le trottoir.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jettent du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à votre disposition dans le bac disposé dans la cour de la mairie, ou auprès de M. Jean-Paul BILOE

## ETAT CIVIL 2025

Naissance de Iris CLEMENT née le 10 Mars 2025

## ELECTIONS

Les élections municipales auront lieu le 15 Mars 2026.

Il est important que le maximum d'électeurs se déplacent pour voter. Vous faites ainsi le choix de l'équipe qui proposera les projets à mener pour notre commune. Il faut être inscrit sur la liste électorale.

Le vote est un droit, et même un devoir, l'inscription est une obligation.

## NOËL DES ENFANTS

Cette année, 21 enfants âgés de zéro à quatorze ans recevront soit un cadeau, soit une carte cadeau, le samedi 20 décembre à partir de 16 heures dans la Salle de la Mairie. **Un impératif, faire acte de présence!**  
Un goûter sera également offert.

## OPERATION BRIOCHES

L'opération brioches n'a pas été organisée cette année.

Yvonne Heluin étant souffrante à cette période.

## MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne **arrivant** ou **quittant** la commune doit informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

## COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2025, 31 personnes recevront, le **mercredi 17 décembre**, à leur domicile et dans la matinée, un colis offert par la municipalité. A noter que l'âge des bénéficiaires évolue avec l'âge de la retraite légale. Pas évident en cette période. Nous avons donc décidé de comptabiliser les bénéficiaires à partir de 63ans dans l'année, pour tenir compte de la suspension du décret actuel.

## FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de Mairie sera fermé :  
du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus.

## NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue aux nouveaux habitants du N° 20 Grande Rue. Coralie ACQUAERT et Alexis LEUCART se sont fait connaître dès leur arrivée dans notre village.

L'occasion pour le Maire de présenter notre commune, avec ses atouts et ses équipements dignes de communes bien plus importantes. De signaler la stabilité des impôts depuis 2004. De rappeler les compétences de notre communauté de communes, et de distribuer les derniers numéros de la Gazette de Lempire, ainsi que les 2 tomes de l'histoire de Lempire avant et après 1900, afin de bien s'imprégner de notre vie locale.



# INFORMATIONS DIVERSES

## DEMANDE DE PASSEPORT

### Documents nécessaires à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86€ pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :  
 Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne,  
 Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt,  
 Guise, Hirson, Laon, Marie, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre, Saint-Quentin, Sissonne, Soissons, Tergnier, Vervins, Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

**Cette formalité est obligatoire.**

Il est rappelé que le recensement militaire concerne à la fois les garçons et les filles dès la date de leur seizeième anniversaire.

## SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs depuis le 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr)

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

## DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

### Se munir de :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.**

## INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Avec la création du Répertoire Electoral Unique par l'INSEE au premier janvier 2019, la période de révision des listes électorales a changé.

Désormais vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune jusqu'au sixième vendredi précédent une élection.  
**Si vous voulez voter aux prochaines élections, l'inscription est obligatoire.**  
**Pensez-y dès que possible.**

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire ou un Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00  
et

les vendredis de 09 h 00 à 11 h 30.

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

# *VIE AU VILLAGE*



**9 Juillet 2025. Distribution des bonbons aux enfants présents**



**9 Juillet 2025.**

**Distribution des cartes cadeau aux enfants qui entrent en 6<sup>ème</sup>, ou qui obtiennent un examen scolaire. Le conseil municipal ayant délibéré favorablement à ces récompenses à titre d'encouragement.**

**Charlène reçoit une carte de 20 € pour l'obtention de son Brevet des Collèges.**

**Lucas reçoit une carte de 20 € pour son entrée en 6<sup>ème</sup>.**

**Ruben reçoit une carte de 20 € pour son entrée en 6<sup>ème</sup> également.**

**Il suffit pour cela de se manifester par écrit auprès du Maire pour donner l'information nécessaire et suffisante.**

# *VIE AU VILLAGE*



**12 Juillet 2025. Préparatifs de la Fête Nationale. Moment habituel et convivial du petit-déjeuner pour les participants au montage du barnum.**



**12 Juillet 2025. En même temps, Lydie et Anne-Sophie ce chargent de distribuer des brioches à la population. Un regret, le nombre de portes restant fermées, alors qu'il s'agit uniquement d'une distribution gratuite traditionnelle.**

# VIE AU VILLAGE



12 juillet 2025. Parrainage par les enfants des arbres fruitiers sur l'Espace Robert Flament. Rose marraine d'un cerisier et Louise marraine d'un poirier.



Iris, marraine d'un prunier. Chacune a reçu un diplôme, à conserver.

D'autres arbres ont été parrainés, en l'absence des enfants, à savoir :

Mila, un pommier – Lucas, un prunier

Cassiopée, un pommier - Lucien, un cerisier

Chacun ayant la charge de le surveiller.

L'entretien et la taille seront réalisés par nos soins.

# VIE AU VILLAGE



14 juillet 2025. Des tables bien remplies. Des habitués, des nouveaux.



Mais quoi qu'il en soit, une merveilleuse convivialité, et une belle ambiance.

# *VIE AU VILLAGE*



**14 juillet 2025. Des familles réunies.**



**Des plateaux repas de grande qualité, et servis frais sans aucun risque sanitaire,  
ni de rupture de la chaîne du froid.**

# VIE AU VILLAGE



14 juillet 2025. Même notre secrétaire, Kathy, revient à Lempire ce jour-là.  
Bon, elle n'est pas obligée de travailler !

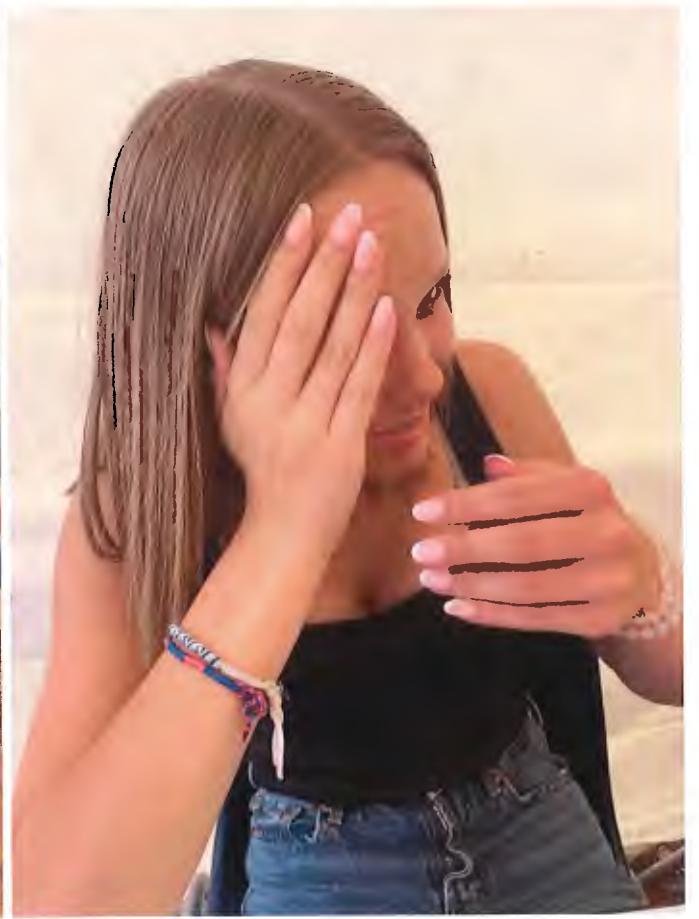


Tiens les hasards des photos : 4 anciens conseillers (ères) sur ces 2 clichés !

# VIE AU VILLAGE



14 juillet 2025. La dernière née de la commune, Iris, était présente !



31 juillet 2025. La buvette, en pause repas. Désolé Lola, il fallait que je complète la page !

# *VIE AU VILLAGE*



**14 juillet 2025. Place aux jeux gratuits. Pas de jeux sans responsables.  
Clotilde à la pêche aux canards, Bruno aux coquelicot.**



**14 juillet 2025. Anne-Sophie à la meule, Pierre au tir à la carabine.  
Merci à tous pour votre implication.**

# VIE AU VILLAGE



14 juillet 2025. Lydie à la grenouille, remplaçante d'Yvonne (en 2024), qui venait de subir une opération.



14 juillet 2025. Un podium des gagnants aux différents jeux.  
Certains, certaines sont de multiples récompensés.

# GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

## Catégorie Adultes

### 14 JUILLET 2025

#### NOMS

#### CLASSEMENTS

#### LOTS

##### **GRENOUILLE HOMMES**

**1<sup>er</sup>** : CORNAILLE Philippe  
**2<sup>ème</sup>**: CORNAILLE Delphin  
**3<sup>ème</sup>**: RZEPKA Christian

2200 pts  
 2100/2300 pts  
 2100/1300 pts

1 bouteille de Café de Paris  
 1 bouteille de Rouge  
 1 bouteille de Rosé

##### **GRENOUILLE FEMMES**

**1<sup>er</sup>** : PASCAL Brigitte  
**2<sup>ème</sup>**: CORNAILLE Céline  
**3<sup>ème</sup>**: TARGET Françoise

1600 pts  
 1200/300pts  
 1200/200pts

1 bouteille de Café de Paris  
 1 bouteille de Rouge  
 1 bouteille de Rosé

##### **LA MEULE (HOMMES)**

**1<sup>er</sup>** : ANFRAY Guillaume  
**2<sup>ème</sup>**: CORNAILLE Thierry  
**3<sup>ème</sup>**: TARGET Pierre

100/100 pts  
 100/ 80 pts  
 100/ 70 pts

1 bouteille de Café de Paris  
 1 bouteille de Rouge  
 1 bouteille de Rosé

##### **LA MEULE (FEMMES)**

**1<sup>er</sup>** : TARGET Françoise  
**2<sup>ème</sup>**: PASCAL Brigitte  
**3<sup>ème</sup>**: BARDEAUX Valentine

100/ 80 pts  
 90/ 90 pts  
 90/ 70 pts

1 bouteille de Café de Paris  
 1 bouteille de Rouge  
 1 bouteille de Rosé

##### **LE COQUELICOT (HOMMES)**

**1<sup>er</sup>** : SALMON Jean-Louis  
**2<sup>ème</sup>**: TARGET Pierre Séniор  
**3<sup>ème</sup>**: BARDEAUX Grégory

11/5 pts  
 11/4pts  
 11/0pts

1 bouteille de Café de Paris  
 1 bouteille de Rouge  
 1 bouteille de Rosé

##### **LE COQUELICOT (FEMMES)**

**1<sup>er</sup>** : KAUFMANN Virginie  
**2<sup>ème</sup>**: TARGET Ophélie  
**3<sup>ème</sup>**: TARGET Françoise

11 pts  
 11 pts  
 7 pts

1 bouteille de Café de Paris  
 1 bouteille de Rouge  
 1 bouteille de Rosé

### **TIR A LA CARABINE (HOMMES)**

**1<sup>er</sup> : TARGET Pierre (Junior)**  
**2<sup>ème</sup>: RZEPKA Christian**  
**3<sup>ème</sup>: GUIDE Bernard**

**16/13 pts**  
**16/ 7 pts**  
**15 /15 pts**

**1 bouteille de Café de Paris**  
**1 bouteille de Rouge**  
**1 bouteille de Rosé**

### **TIR A LA CARABINE (FEMMES)**

**1<sup>er</sup> : TARGET Ophélie**  
**2<sup>ème</sup>: FRAZIER Katia**  
**3<sup>ème</sup>: BARDEAUX Valentine**

**16/15 pts**  
**16/13 pts**  
**15 pts**

**1 bouteille de Café de Paris**  
**1 bouteille de Rouge**  
**1 bouteille de Rosé**

**Des cartons de cases numérotées ont également été vendus par la société de chasse, qui avait, entre autre, en charge la buvette et le service.**

**Les résultats de cette loterie sont les suivants:**

#### **1<sup>er</sup> carton**

**1er tirage      Lot: 1 bouteille de champagne**

**Gagnant: LEGER Pierre**

**2ème tirage    Lot: 1 bouteille de champagne**

**Gagnant: BARDEAUX Valentine**

#### **2 ème carton**

**1er tirage      Lot: 1 bouteille de champagne**

**Gagnant: FISCHER Françoise**

**2ème tirage    Lot: 1 bouteille de champagne**

**Gagnant: CLEMENT Rose**

# GAGNANTS DES DIFFERENTS JEUX

## Catégorie Enfants

### 14 JUILLET 2025

#### CLASSEMENTS

##### **GRENOUILLE**

<b>1<sup>er</sup> :</b>	<b>CORNAILLE Swann</b>	<b>1400 pts</b>
<b>2<sup>ème</sup>:</b>	<b>TARGET Pierre</b>	<b>1300 pts</b>
<b>3<sup>ème</sup>:</b>	<b>TARGET Rafaël</b>	<b>800 pts</b>

##### **LE COQUELICOT**

<b>1<sup>er</sup> :</b>	<b>SALMON Julia</b>	<b>7 pts</b>
<b>2<sup>ème</sup>:</b>	<b>CORNAILLE Swann</b>	<b>6 pts</b>
<b>3<sup>ème</sup>:</b>	<b>ULRICH Capucine</b>	<b>5 pts</b>

##### **TIR A LA CARABINE**

<b>1<sup>er</sup> :</b>	<b>CORNAILLE Swann</b>	<b>10 pts</b>
<b>2<sup>ème</sup>:</b>	<b>ANFRAY Eden</b>	<b>9 pts</b>
<b>3<sup>ème</sup>:</b>	<b>ANFRAY Zoé</b>	<b>5 pts</b>

##### **LA MEULE**

<b>1<sup>er</sup> :</b>	<b>ULRICH Capucine</b>	<b>100/60 pts</b>
<b>2<sup>ème</sup>:</b>	<b>CORNAILLE Cléo</b>	<b>100/40 pts</b>
<b>3<sup>ème</sup>:</b>	<b>ANFRAY Zoé</b>	<b>90/70 pts</b>

##### **LA PÊCHE AUX CANARDS (jusqu'à 6 ans)**

Tous les enfants ont reçu un cadeau surprise

Tous les enfants ayant participé ont été récompensés par des bonbons.

# *VIE AU VILLAGE*



**17 juillet 2025.**



**Contrôle des bornes à incendie par les pompiers.  
Ce qui nous rassure quant au bon fonctionnement.**

## *VIE AU VILLAGE*



**30 Octobre 2025, visite d'une famille pour Halloween.**



**Puis passage d'une petite Cassiopée.  
Tout le monde est reparti avec des bonbons.**

## *VIE AU VILLAGE*



11/11/2025. Cérémonie patriotique devant la stèle.



42 En présence des porte-drapeaux, de quelques élus, et de fidèles participants.

# VIE AU VILLAGE



Nuit du 5 juillet 2025: dégradation de la signalisation verticale sur une chicane.  
Plainte est déposée, immatriculation du véhicule soupçonné transmise à la gendarmerie.

Nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Heureusement, notre assurance a pris en charge à 100% les dégâts, et nous avons posé nous-même les panneaux, en remplaçant également les panneaux du sens opposés.

Désormais, ils sont articulés.

# *VIE AU VILLAGE*



**Le 23 juin 2025, un dépôt sauvage nous est signalé dans le Chemin de la Pauvrelle.  
La garderie rurale est venue sur place et s'est chargée de l'enlèvement.**

## *TRAVAUX*

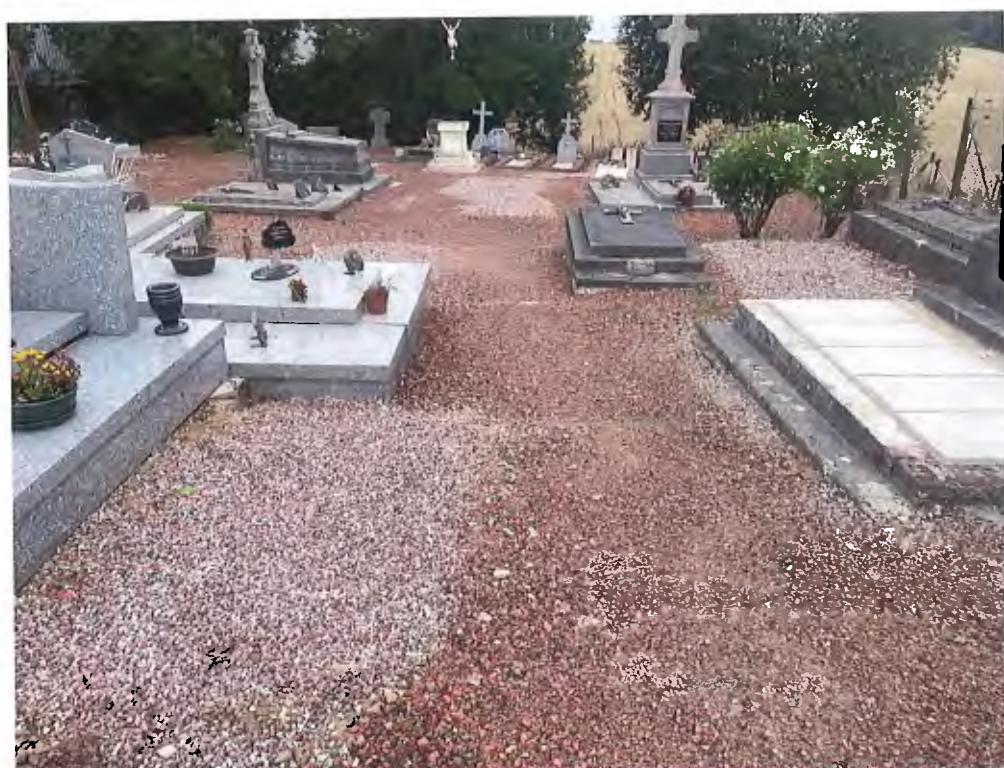


**Les arbres fruitiers du Chemin Blanc, qui se portent très bien  
ont été débroussaillés par Pierre Fischer.**

# ***TRAVAUX***

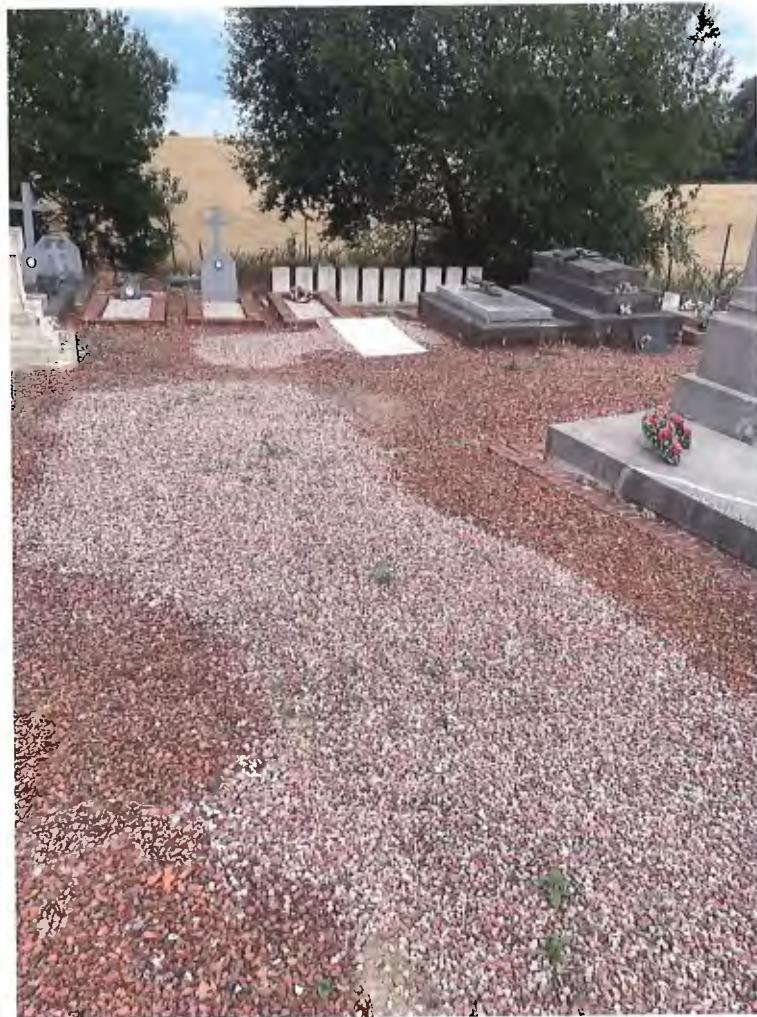


**La procédure de mise aux normes de notre cimetière est désormais terminée.  
Création d'un ossuaire communal, et d'un caveau d'attente.  
Récupération de 3 caveaux devenus libres**



**Suppression de 16 emplacements dangereux ou non entretenus.**

# **TRAVAUX**



**Maintien d'un caveau avec les bois de cercueils qui ne doivent pas être évacués.**



**Reliquaires déposés dans l'ossuaire. L'indication des identités connues a été ajoutée,  
avec l'emplacement initial.**

**Travaux réalisés par les pompes funèbres Sanguinette.**

# **TRAVAUX**



**Le Maire ayant signalé aux services des ordures ménagères de la communauté de communes de la Haute Somme, que les manœuvres de demi-tour de leurs véhicules avaient arraché le revêtement routier, et qu'il apprécierait, dans le cadre de bonnes relations de voisinage, une petite réfection de la chaussée, cette collectivité a donc programmé la pose d'un nouveau revêtement. Ces travaux de belle qualité ont été réalisés par la Sté Eiffage de Péronne.**

**Un grand merci aux responsables de la Com de Com pour leur réactivité.**

**Un courrier a été envoyé dans ce sens, et nous autoriserons ces véhicules à utiliser l'aire de retournement des bus scolaires pour effectuer leurs manœuvres, si cela peut leur convenir.**

# **TRAVAUX**



**Création d'une aire de retournement des bus scolaires, pour des mesures de limitation des risques des manœuvres, et surtout de la sécurité des élèves.**

**Décaissement, remblaiement avec matériaux compactés et liés.**



**Test de manœuvres avant les opérations de finition.**



**Pose d'un ternaire chimique, avant la pose de l'enrobé.**

# ***TRAVAUX***



**Pose de l'enrobé.**



**Pose d'un lit de gravier drainant.**



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois



# HORAIRES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

## Bohain-en-Vermandois

### ÉTÉ

#### DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi :	9h-11h45   13h-17h45
Mardi :	Fermée
Mercredi :	9h-11h45   13h-17h45
Jeudi :	9h-11h45   13h-17h45
Vendredi :	9h-11h45   13h-17h45
Samedi :	9h-11h45   13h-17h45

### PROFESSIONNELS AUTORISÉS

### HIVER

#### DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi :	9h30-11h45   13h-16h45
Mardi :	Fermée
Mercredi :	9h30-11h45   13h-16h45
Jeudi :	Fermée   13h-16h45
Vendredi :	9h30-11h45   13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45   13h-16h45

## Joncourt

### ÉTÉ

#### DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi :	Fermée
Mardi :	9h-11h45   13h-17h45
Mercredi :	Fermée
Jeudi :	9h-11h45   13h-17h45
Vendredi :	Fermée
Samedi :	9h-11h45   13h-17h45

### INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

### HIVER

#### DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi :	Fermée
Mardi :	9h30-11h45   13h-16h45
Mercredi :	Fermée
Jeudi :	9h30-11h45   13h-16h45
Vendredi :	Fermée
Samedi :	9h30-11h45   13h-16h45

## Vermand

### ÉTÉ

#### DU 1ER AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

Lundi :	9h-11h45   13h-17h45
Mardi :	9h-11h45   13h-17h45
Mercredi :	9h-11h45   13h-17h45
Jeudi :	Fermée
Vendredi :	9h-11h45   13h-17h45
Samedi :	9h-11h45   13h-17h45

### INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

### HIVER

#### DU 1ER OCTOBRE AU 31 MARS

Lundi :	9h30-11h45   13h-16h45
Mardi :	Fermée   13h-16h45
Mercredi :	9h30-11h45   13h-16h45
Jeudi :	Fermée
Vendredi :	9h30-11h45   13h-16h45
Samedi :	9h30-11h45   13h-16h45



Collecte des déchets 2026

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 J	1 D	1 D	1 Me	1 V	1 L	1 Me	1 S	1 Ma	1 J	1 D	1 Ma
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 Ma	2 J	2 D	2 Me	2 V	2 L	2 Me
3 S	3 Ma	3 Ma	3 V	3 D	3 Me	3 V	3 L	3 J	3 S	3 Ma	3 J
4 D	4 Me	4 Me	4 S	4 L	4 Ma	4 J	4 S	4 V	4 D	4 V	4 Me
5 L	5 J	5 J	5 D	5 Ma	5 V	5 D	5 S	5 Me	5 L	5 J	5 S
6 Ma	6 V	6 V	6 L	6 Me	6 Ma	6 L	6 S	6 J	6 Ma	6 V	6 D
7 Me	7 S	7 S	7 Ma	7 J	7 D	7 Ma	7 V	7 L	7 Me	7 S	7 L
8 J	8 D	8 D	8 Me	8 S	8 Ma	8 Me	8 S	8 Ma	8 J	8 D	8 Ma
9 V	9 D	9 L	9 J	9 S	9 Ma	9 J	9 D	9 Me	9 V	9 L	9 Me
10 S	10 Ma	10 Ma	10 V	10 D	10 Me	10 V	10 L	10 J	10 S	10 Ma	10 J
11 D	11 Me	11 Me	11 S	11 L	11 J	11 D	11 S	11 Ma	11 D	11 Me	11 V
12 L	12 J	12 J	12 D	12 Ma	12 V	12 L	12 Me	12 S	12 L	12 J	12 S
13 Ma	13 V	13 V	13 L	13 Ma	13 Me	13 S	13 L	13 D	13 Ma	13 V	13 D
14 Me	14 S	14 S	14 Ma	14 V	14 Ma	14 D	14 Me	14 S	14 Me	14 S	14 L
15 J	15 D	15 D	15 L	15 Ma	15 S	15 L	15 Ma	15 Me	15 D	15 Ma	15 Ma
16 V	16 L	16 L	16 J	16 Ma	16 S	16 Ma	16 D	16 Me	16 V	16 L	16 Me
17 S	17 Ma	17 Ma	17 V	17 D	17 Ma	17 Me	17 V	17 Ma	17 S	17 J	17 J
18 D	18 L	18 L	18 Me	18 S	18 Ma	18 J	18 S	18 Ma	18 D	18 Me	18 V
19 L	19 Ma	19 Ma	19 J	19 D	19 Ma	19 V	19 D	19 Me	19 L	19 J	19 S
20 Ma	20 Me	20 Me	20 V	20 Ma	20 Me	20 V	20 L	20 J	20 Ma	20 V	20 D
21 Me	21 J	21 J	21 S	21 D	21 Ma	21 J	21 S	21 V	21 Me	21 J	21 L
22 J	22 D	22 D	22 Ma	22 Me	22 V	22 D	22 Me	22 S	22 J	22 D	22 Ma
23 V	23 L	23 L	23 J	23 Ma	23 S	23 J	23 Ma	23 D	23 V	23 L	23 Me
24 S	24 Ma	24 Ma	24 D	24 Me	24 V	24 L	24 Me	24 S	24 S	24 L	24 J
25 D	25 Me	25 Me	25 L	25 Ma	25 S	25 L	25 Me	25 J	25 D	25 Me	25 v
26 L	26 J	26 J	26 Ma	26 D	26 Ma	26 J	26 Me	26 V	26 L	26 J	26 S
27 Ma	27 Ma	27 V	27 Me	27 D	27 Ma	27 V	27 S	27 Ma	27 Ma	27 D	27 Ma
28 Me	28 S	28 S	28 Ma	28 J	28 Ma	28 V	28 D	28 V	28 L	28 S	28 L
29 J	29 D	29 D	29 Ma	29 Me	29 V	29 L	29 Me	29 S	29 J	29 V	29 Ma
30 V	30 L	30 L	30 Me	30 S	30 Ma	30 J	30 Ma	30 D	30 V	30 S	30 Me
31 S	31 Ma	31 Ma	31 J	31 D	31 Ma	31 D	31 V	31 L	31 S	31 J	31 J

● Déchets ménagers

● Papiers et emballages recyclables

● Dernier délai pour envoyer votre demande de mensualisation de facture

■ **JOUR FÉRIÉ** : les collectes sont assurées,  
**SAUF** : 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre : rattrapage indiqué selon calendrier



Sortez vos bacs dès la veille au soir en bord de chaussée, poignée côté rue, au plus tard à 4h du matin.

Rappel : les bacs sont la propriété de la collectivité, mais il vous appartient de les nettoyer régulièrement.

N°Vert 0 800 68 74 73

(appel gratuit depuis un poste fixe)

om.usager@cc-vermandois.com

www.cc-vermandois.com

ccvermandois

# Bon à savoir



TOUTE AGGRESSION PHYSIQUE OU VERBALE ENVERS L'UN DE NOS AGENTS ENTRAINERA DES POURSUITES.

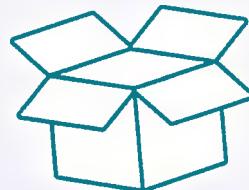


Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

## Cartons

Les **cartons de plus de 50 cm ne sont pas ramassés** avec les emballages triés, même s'ils sont aplatis et à côté de votre bac.

Ils peuvent provoquer des dégradations dans les camions de collecte et sur les machines du centre de tri.



À déposer en **morceaux** dans votre bac jaune ou à apporter en **déchèterie**.

## Compostage

Selon une étude de 2025, en moyenne, **34 %** des déchets des poubelles vertes du Vermandois sont compostables.

La Communauté de Commune propose aux habitants du Pays du Vermandois des **composteurs à prix réduit**.



Contactez notre maître composteur au :  
**06.08.72.50.07**



Pour éviter les problèmes de facturation, pensez à nous signaler rapidement **tout changement de situation dans votre foyer** :

- Naissance,
- Décès,
- Emménagement,
- Déménagement.



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

# INFORMATION DÉCHETS



La collecte des **bacs jaunes** initialement prévue le jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026 à LEMPIRE **est avancée au mercredi 31 décembre 2025.**

N'oubliez pas de sortir votre bac la veille au soir car la collecte débute vers 4h00 du matin.

Merci de votre compréhension.



Communauté de Communes du Pays du Vermandois

RD 1044 • Hameau de Riqueval • 02420 BELLICOURT • contact@cc-vermandois.com • www.cc-vermandois.com

• N° Vert 0 800 68 74 73  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

**NOUVEAU !**

# **REPRISE D'AMIANTE LIÉ\***

\* SOUS FORME DE TUYAU, PLAQUE OU TÔLE

- 1** Inscrivez-vous en remplissant le formulaire en ligne sur **www.cc-vermandois.com**, ou venez le remplir en version papier à la Communauté de Communes.
- 2** Muni de l'autorisation qui vous sera délivrée, déposez votre amiante au lieu qui vous sera indiqué, selon les conditions ci-dessous :

## **CONDITIONS**

- Être un particulier du Vermandois.
- **GRATUIT JUSQU'À 200 KG/AN/FOYER.**
- **AU-DELÀ DE CETTE LIMITÉ, LE SURPLUS SERA FACTURÉ À 10 €/KG SUPPLÉMENTAIRE.**

- Apporter uniquement de l'amiante.
- Transport à votre charge.
- Conditionnement conforme.
- Dépôt à Saint-Quentin sur rendez-vous, dans la limite de 30 personnes par session.

## **INFORMATION**



com.usager@cc-vermandois.com



www.cc-vermandois.com



Consultez le règlement de reprise d'amiante en me scannant



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois



**CONCOURS**

# **GARDIEN DE LA PAIX**

## **1 CONCOURS, 100 SPÉCIALITÉS**

INSCRIPTION JUSQU'AU 19 JANVIER 2026

**REJOIGNEZ-NOUS SUR :**  
[police-nationale.interieur.gouv.fr](http://police-nationale.interieur.gouv.fr)

**POLICE NATIONALE** 

### **Policier gardien de la paix femme/homme**

**1 concours, 100 spécialités, devenez gardien de la paix.**

**Plusieurs milliers de postes sur toute la France !**

La police nationale organise un **concours** pour recruter et former **de futurs gardiens de la paix**.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne **du 20 octobre 2025 au 19 janvier 2026**.  
Les premières épreuves débuteront le 3 mars 2026.

### **Les avantages du métier**

- être au plus près de l'action de police de terrain ;
- découvrir la diversité des métiers aux multiples facettes : policier « maître-chien », policier motocycliste, policier en brigade des stupéfiants, policier en police-secours, enquêteur...;
- accéder aux fonctions et aux grades à responsabilités (de brigadier-chef à commissaire de police) par examens et concours internes ;
- une rémunération nette mensuelle attractive au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :
  - en Île-de-France : 2 344 euros une fois titularisé à 3 917 euros en fin de carrière ;
  - en province : 2 161 euros une fois titularisé et 3 704 euros en fin de carrière.
- bénéficier de formations pour se spécialiser et évoluer tout au long de sa carrière.

## Les qualités requises

- adaptabilité ;
- esprit d'équipe ;
- sens du relationnel ;
- résilience ;
- maîtrise de soi.

## Les conditions d'accès \*

- de 17 à moins de 45 ans ;
- titulaire d'un Bac (ou 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle) ;
- nationalité française ;
- en règle avec le service national (JDC, ou ex JAPD) ;
- bonne condition physique ;
- casier judiciaire vierge.

\* les limites d'âge et les conditions de diplôme peuvent faire l'objet de dérogations.

## Les missions

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs. Son travail s'effectue dans des commissariats, des services d'enquête, de renseignement, des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.

## La formation

Les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (entre 1 570 et 1 617 euros nets/mois) de 12 mois dans une l'école nationale de police (ENP). Ils sont hébergés gratuitement pendant leur scolarité dans l'école. La scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain. Elle recouvre les missions principales qu'un gardien de la paix est amené à exécuter une fois affecté.

+ d'informations sur notre site carrière : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/nos-voies-d'accès/devenir-policier/gpx/ext>

Inscriptions : <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/nous-rejoindre/inscriptions-aux-concours-et-selections/gardien-de-paix-1ere-session-2026-concours-externe>

Une question, un renseignement ? Contactez-nous :

- par téléphone au n° 03.74.68.70.80
- par mail : [info-police-recrutement-lille@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-lille@interieur.gouv.fr)



## Compagnie de gendarmerie de Saint-Quentin

### Lutte contre les cambriolages : conseils de prudence et conduites à adopter

La période de fin d'année est particulièrement propice à la commission des cambriolages, notamment par le raccourcissement des jours et le changement d'heure du mois d'octobre.

Les principaux conseils de prudence et conduites à adopter sont synthétisés ci-dessous :

**Verrouiller bien** les accès à votre habitation (portail, porte, fenêtres), même si vous ne partez que pour quelques minutes voire lorsque vous êtes chez vous. Ne cachez pas vos clefs à l'extérieur



**Ne facilitez pas l'intrusion** des cambrioleurs : rangez vos échelles et outils qui pourraient être utilisés par eux



**Ne divulguez pas** vos absences, notamment sur les réseaux sociaux



**Signalez vos absences à votre gendarmerie** par le biais de l'« Opération Tranquillité Vacances » en cas de départ programmé



**Demandez à un proche, un voisin** de venir relever votre courrier et de faire des passages réguliers chez vous



**soyez attentifs** à toute attitude suspecte et inhabituelle (présence d'inconnus, démarchages, inscriptions suspectes)



en cas de doute, **notez toute information** utile (description des personnes, description et immatriculation des véhicules) pour pouvoir les transmettre en cas de besoin



**signalez-le sans délai au « 17 », à l'exclusion de tout autre numéro, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit**



# *Histoire locale*

**26 mai 1642 La bataille d'Honnecourt sur Escaut**

Méconnu de notre histoire locale, une bataille d'ampleur, aux conséquences européennes s'est déroulée aux portes de notre village qui garde encore aujourd'hui des stigmates méconnus autour de nous. Cette bataille eu lieu le 26 mai 1642, sur la commune d'Honnecourt ; l'armée française est commandée par le maréchal De La Guiche, et l'armée espagnole dirigée par Francisco de Melo. Les forces françaises numériquement inférieures ont été vaincues, par les redoutables tiercos, unités d'élite espagnole. La bataille a eu un impact significatif sur la situation militaire de la France et des conséquences politiques.

Depuis 1555, les Pays Bas sont une possession de la couronne espagnole par le biais de mariage royaux. En 1635, la France de Richelieu décide d'impliquer plus activement la France dans sa lutte contre l'Espagne déclare la guerre à la monarchie espagnole. Notre région, alors frontière du royaume de France est défendue et protégée par l'Escaut et la forteresse du Catelet, bâtie à partir de 1520 par François Ier pour faire face aux Pays Bas Espagnols qui harcèlent également le sud de la France dans les Pyrénées. Ainsi le principal des forces françaises est au sud de la France pour le siège de Perpignan. Les Espagnols, pour alléger la pression sur ce front pyrénéen, décident d'attaquer depuis la région des Flandres avec une puissante armée sous le commandement du gouverneur espagnol de Flandre, Francisco de Melo , qui s'empare des forteresses de Lens et de La Bassée , en avril 1642.

Deux armées françaises sont chargées de défendre la région, elles se séparent, avec 17 000 hommes sous le commandement du comte de Harcourt qui se dirige vers Boulogne , et 10 000 hommes sous le maréchal de Guiche pour couvrir la Champagne et le Vermandois. De Melo profita de ce fait, et se lance vers les forces De La Guiche avec une grande partie de son armée, pour faire face aux forces ennemis en jouissant d'une forte supériorité numérique. Il manœuvra dans l'intention de diviser l'armée de secours française. La feinte fut un succès : les troupes sous le commandement de Harcourt se dirigèrent vers Hesdin tandis que celles de La Guiche se dirigèrent vers Le Catelet. Grâce aux services de renseignement espagnols, De Melo était constamment à l'affût des mouvements ennemis. Des renforts impériaux furent reçus. La stratégie adoptée par le gouverneur général était très simple : placer son armée entre les deux corps français dans l'intention d'empêcher qu'ils ne se rencontrent à nouveau.

Estimant le lieu de la futur bataille, De La Guiche se retranche sur la colline près du village de Honnecourt, sur l' Escaut. Il estime que la forêt abîmée à proximité du village, qui couvrait une partie du front constituait un obstacle majeur pour les assaillants. Un des officiers de De La Guiche l'averti du désavantage du terrain et lui recommande de se replier de l'autre côté de l'Escaut. La prudence qui prévalait jusque-là (évitement de confrontation en plaine) n'est pas appliquée ce jour.. Les forces françaises comptent sur les 10000 hommes, soit environ 7 000 fantassins et 3 000 cavaliers avec dix pièces d'artillerie,. l'abbaye d'Honnecourt est tenue par 500 mousquetaires L'infanterie était composée des régiments Français mais aussi Anglais et Irlandais. Le total était divisé en huit escadrons avec un déploiement en forme de « L », avec quatre escadrons d'infanterie de chaque côté et leurs flancs extérieurs couverts par la cavalerie. Le camp était situé sur une colline et avait été fortement fortifié sur deux des quatre flancs, tandis que le troisième était couvert par l'abbaye de Honnecourt et une forêt ; le quatrième était gardé par la rivière Escaut. Les éclaireurs français ne détectèrent l'ennemi qu'à deux lieues et, de plus, ils crurent au début qu'il ne s'agissait que des troupes espagnoles menant un raid.

Le haut commandement espagnol décida d'avancer sur De La Guiche pour le défier au combat, malgré le fait que son camp se trouvait en territoire français et était très bien fortifié. Cette avancée soudaine espagnole prit complètement au dépourvu l'armée française. La bataille s'engagea vers deux heures de l'après-midi et dura 4 heures.

Le déploiement espagnol pour la bataille indique que le haut commandement de l'armée était parfaitement informé des dernières innovations dans l'art de la guerre et les mit en pratique. De plus, la puissance de feu a été essentielle à la victoire, sans oublier que les piques jouaient aussi un rôle dans l'assaut des fortifications ennemis. Le développement de la bataille montre une communication constante entre les différents membres du haut commandement et une grande flexibilité.

Les premières troupes Espagnoles à arriver avant les Français furent 2000 cavaliers soutenus par 1000 mousquetaires, tous sous le commandement de Baltasar Mercader, qui, pour connaître le déploiement français, commença à s'affronter. Pendant ce temps, l'armée espagnole place l'artillerie sur une colline qui dominait les positions ennemis. En raison de l'altitude plus élevée et de la disposition en enfilade, les vingt canons espagnols bombardèrent le camp français avec une grande efficacité. À un niveau inférieur à l'artillerie se trouvait l'infanterie espagnole, environ 14 000 hommes, divisée en trois lignes. composées de tercios espagnols suivis des tercios italiens. Dans la troisième rangée se trouvaient, de droite à gauche, une escadre allemande et wallonne. Comme c'était la coutume à l'époque, les flancs de l'infanterie étaient gardés par la cavalerie, environ 5 000 soldats.

Les espagnols descendirent la colline et se placèrent dans la vallée formée entre les deux élévations, juste devant l'un des flancs gardés par des fortifications. À sa gauche, ils se jetèrent dans l'espace entre l'abbaye et la forêt, soutenu par les deux tiers italiens. Tout le corps gauche fut mis en mouvement.

Une fois les unités arrivées dans la vallée, elles commencèrent à gravir la colline ennemie à travers la forêt, gardée par un grand nombre de soldats français. Pour les neutraliser, les maréchaux espagnols ordonnèrent à quatre manches de mousqueterie d'aller de l'avant et de déchaîner toute leur puissance de feu, ce qui força l'ennemi à battre en retraite après avoir lancé une seule charge. Pendant ce temps, la cavalerie de Bucquoy attaqua les Français, situés à côté de l'abbaye, avec le soutien des tirs de mousqueterie de Strozzi. L'attaque fut un succès : les cavaliers français se retirèrent, submergeant deux de leurs propres régiments d'infanterie. Bucquoy et ses hommes réussirent à entrer dans le camp ennemi tandis que les manches de mousqueterie de Villalba et Velandia les rejoignirent après avoir traversé la forêt. Les soldats prirent position prêts à résister à la contre-attaque ennemie, qui ne tarda pas à arriver en raison de la liberté d'action que leur avait accordée l'inactivité du corps droit espagnol.

Les cavaliers de Bucquoy résistèrent du mieux qu'ils purent à l'assaut de la cavalerie française. Le Tercio de Liponti subit de nombreuses pertes car il ne put adopter une position défensive alors que l'assaut les surprenait en position ouverte. Après avoir vu les manchons de mousqueterie italiens détruits, Guasco prit la tête de l'unité et tenta avec ses capitaines et officiers réformés de repousser l'ennemi à la pointe de la pique, mais ils durent battre en retraite.

Pendant ce temps, Beck, qui observait l'attaque de très près, fut contraint de se réfugier dans une unité qui, après avoir traversé la forêt, avait arrêté son avancée et formé une escadre défensive après avoir vu les forces de Bucquoy repoussées. Pour sa part, l'unité de Villalba avait mené la même opération. Tous deux, une fois immobiles, commencèrent à tirer continuellement sur les unités françaises qui contre-attaquaient, facilitant ainsi le regroupement des soldats espagnols après avoir atteint la vallée entre les deux collines. Le feu espagnol avait réussi à faire renoncer aux Français à leur contre-attaque et à les faire retourner au camp.

Pour la deuxième fois, le corps gauche hispanique chargea de nouveau en montant la colline à travers l'écart entre l'abbaye et la forêt. Cependant, il fut de nouveau repoussé grâce aux renforts reçus par les unités françaises de ce secteur. Cette fois, cependant, la seconde ligne, composée des Irlandais et des Wallons, rejoignit l'attaque après avoir gravi la pente et résisté à trois charges de la cavalerie française, une fois arrivée au sommet de l'élévation. Cette action permit à la cavalerie espagnole ainsi qu'à l'infanterie d'avancer pour la troisième fois, parvenant à briser définitivement la résistance française.

De Melo, informé du résultat de la dernière charge, ordonna finalement au corps droit d'avancer contre l'ennemi. Les tercios espagnols lancèrent l'attaque, appuyés par la cavalerie et les troupes. Les cavaliers espagnols affrontèrent les Français tandis que certaines unités gardaient le flanc de l'infanterie, qui se positionna devant cinq escadrons français abrités de leurs tranchées. Trois fois l'infanterie espagnole a gravi la colline et trois fois elle a été repoussée. Cependant, à la quatrième tentative, les tercios réussirent à prendre d'assaut les tranchées et à pénétrer dans le camp ennemi, malgré une certaine désorganisation. Les cavaliers de Velada et Mercader les suivirent après l'avoir fait dans un endroit plus éloigné.

Malgré les succès partiels des Espagnols, les Français ne se rendirent pas, ce qui força De Melo à monter par le même chemin que celui emprunté par les unités espagnoles. Lorsque De Melo a personnellement rejoint l'attaque, celle-ci a pris de l'intensité. L'infanterie espagnole, encouragée par la présence du gouverneur général, se jeta contre l'ennemi torse nu et parvint à contourner les tranchées, à faire battre en retraite l'infanterie ennemie et à prendre l'artillerie. Velada, de son côté, brisa la cavalerie française. Lorsque tout semblait indiquer la victoire de l'armée de Flandre, les cavaliers français, puisant leur force dans la faiblesse, contre-attaquèrent de nouveau. Mais Velada et ses hommes, soutenus par un groupe de cavalerie qui avait jusque-là escorté De Melo, finirent par mettre en déroute les cavaliers français.

L'infanterie française, après avoir perdu son artillerie et vu sa cavalerie complètement détruite, entama une retraite désorganisée qui se transforma en fuite. Cédant sous le nombre, l'armée française se replia vers l'abbaye, puis vers Saint-Quentin. On estimait que les pertes françaises s'élevaient à environ 4 000, tandis que près de 3 000 hommes furent capturés. De La Guiche perdit tous ses drapeaux et bannières, y compris l'étendard royal, la célèbre Cornet Blanche qui n'était jamais tombée entre les mains de l'ennemi après 200 ans de combats. Le butin en général était très riche : environ 500 chars, presque toute l'artillerie et 100 000 écus destinés à payer les soldats.

De La Guiche s'échappa de justesse par la rue d'ossu à Vendhuile, tandis que de nombreux survivants de son armée se noyèrent en tentant de traverser un pont sur l'Escaut après avoir été attaqués par les mousquetaires de Mercader. D'autres parvinrent à atteindre Le Châtelet, (forteresse de Le Catelet) où ils trouvèrent refuge. Malgré tout, beaucoup succombèrent aux épées de la cavalerie espagnole, allemande et croate, qui se lancèrent à la poursuite des fugitifs. Pendant ce temps, les soldats allemands d'Enckevort, accompagnés de quelques unités de cavalerie, pillèrent les bagages ennemis.



La bataille de Honnecourt – Peter Snayers (1592-1667), Museo Nacional del Prado. La peinture de Snayers nous offre l'occasion d'observer la bataille de Honnecourt d'un point de vue aérien. L'auteur recréa avec une grande fidélité le déploiement de l'armée de Flandre et la manière dont elle mena l'assaut contre les positions fortifiées françaises. Bien que lors de l'avance les mousquets aient assuré un tir de couverture, ce sont les piques qui réussirent à percer la défense française. Les « reines d'armes » restèrent cruciales pour les armées du XVII<sup>e</sup> siècle, malgré la diminution de leur nombre au fil du siècle.

Cette nuit-là, l'armée de De Melo dormit sur le même champ de bataille, veillant à ce que les restes des unités de De la Guiche ne rejoignent pas l'armée de Harcourt, qui avançait par marches forcées vers la région, pour relancer la bataille. Comme cela ne se produisit pas, les soldats espagnols purent se reposer trois jours.

La victoire espagnole est complète, pourtant Harcourt continua de manœuvrer le long de la frontière sud. L'armée espagnole de Flandre dut être divisée en trois corps, ce qui rendit impossible le lancement d'une offensive contre le cœur de la France. La prudence et le manque d'ambition de Francisco de Melo fera que cette victoire ne sera pas exploitée par une avance massive dans le Nord de la France et que le reste de la campagne s'achèvera sans aucun profit majeur pour les Espagnols, et finalement l'année suivante, les mêmes troupes qui avaient remporté la victoire furent vaincues..

Dans ses mémoires, De La Guiche justifie le fait d'avoir livré bataille à la magnifique position défensive qu'il occupait. Cependant, il commit de grosses erreurs. Il attribua finalement sa défaite à la bataille de Honnecourt à son grande infériorité numérique, De La Guiche aurait dû éviter la bataille, puisqu'il n'y avait pas de force majeure entre lui et Paris.. Malgré cette défaite qui lui valut nombre de quolibets, le maréchal comte De La Guiche fut nommé duc de Gramont en 1643 et Richelieu lui garda sa confiance au point de le faire ministre.

Cette guerre commencée par Richelieu qui meurt en 1642 et Louis XIII en 1643, laissent un royaume en guerre au jeune roi Louis XIV et la reine mère régente Anne d'Autriche. Elle nommera en Principal Ministre le Cardinal Mazarin. Ces guerres ont été d'une violence sans précédent opposant la presque totalité des puissances européennes. Elle sera terminée par une victoire française grâce à Mazarin et au grand Condé. La bataille la plus importante pour les Français est la bataille de Rocroi où Louis II de Bourbon Condé vainc les "Tiercos" espagnols à Rocroi le 19 mai 1643. Cette bataille est tellement importante pour cette guerre comme pour l'histoire militaire qu'elle donne à Louis de Condé le surnom de "Grand Condé" et marque la fin de la domination militaire espagnole. Les guerres de conquête de Louis XIV redessinèrent les frontières du nord de la France pour en faire à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui .Plus tard, durant le règne de Louis XIV, Vauban métamorphose le système défensif médiéval, solidifiant nos frontières à Dunkerque, Lille Maubeuge , Le Quesnoy. etc.. Ainsi la France prend la main sur l'échiquier européen et devint clairement la première puissance mondiale.

La bataille d'Honnecourt hante encore les limites des territoires d'Honnecourt, Villers-Guislain et Épehy, il est un lieu-dit nommé "La Vallée aux Chevaux", comme à Vendhuile. Pourquoi cette appellation ? Les agriculteurs racontent que parfois, quand ils labourent plus profond qu'à l'habitude, des os de chevaux remontent. Plusieurs lieux-dits situés aux alentours de cette limite sont des traces de la bataille qui, le 26 mai 1642, opposa Espagnols et Français. L'essentiel de l'affrontement s'est produit au lieu-dit "Les Tranchées" sur le territoire d'Honnecourt, à l'ouest de l'Escaut, un retranchement qui, malgré les apparences, ne doit donc rien à la première guerre mondiale

On constate que plusieurs autres lieux-dits de cette zone rappellent le site de la bataille, sans que nous y prenions garde. Ainsi, dominant la "Vallée aux Chevaux", le "Champ des Pavillons" désigne l'endroit où se trouvaient les tentes de l'armée tandis que, un peu plus à l'ouest, "La Demi-Lune" est la dénomination technique d'un ouvrage fortifié en forme de demi-cercle, situé sur la colline qui en a gardé le nom. Difficile de savoir laquelle des deux armées avait établi ce campement et cette fortification... On retrouve ces "demi-lunes" dans le système des fortifications érigées par Vauban.

Un peu plus loin vers l'ouest, une autre colline porte aussi un nom de fortification : "La Bonnette", ici orthographié "Bonette". Une bonnette est en effet, selon Le Larousse, un "petit ouvrage avancé" et, plus précisément, selon Wikipédia, "un type de bastion sommaire de deux faces en forme de "V", avec parapet et palissade au-devant, construit lors d'un siège. La bonnette est un ouvrage très bas, construit à l'extrémité des angles saillants et rentrants d'un glacis dont elle défend les approches...".

L'appellation de cette colline, peut être mis en relation avec la position de frontière qui fut celle de ces villages pendant des siècles : de loin en loin ont pu être construites, au sommet des collines les plus hautes, de telles fortifications même sommaires. La vallée aux Chiens rappellerait peut-être aussi un lieu où l'on se serait battu «comme des chiens». Rien n'est moins sûr, mais c'est tout à fait possible". Fosse ou Vallée, on peut penser que ces deux toponymes d'Épehy et de Vendhuile concernant les chevaux constituent bien des traces de la même bataille, car des boulets et autres vestiges ont été découverts vers Ossu et le comte De La Guiche, battant retraite vers Saint-Quentin, passa par ce chemin d'Ossu et donc par le village de Vendhuile.

Enfin deux autres lieux-dits sur le territoire d'Honnecourt ont aussi très probablement pour origine le même épisode guerrier : "La Targueule", dont il pourrait s'agir d'une déformation de l'expression "taille gueule" (appellation péjorative de la bataille), le "Bois Gramont", et peut-être aussi "La Renfourque" qui pourrait être le lieu où l'on "re-enfourche" le cheval, ce que firent les Français pour s'enfuir...Ainsi, sans que nous en ayons bien conscience, nos terroirs d'aujourd'hui portent-ils toujours les marques d'une histoire : il peut s'agir de "petites histoires" locales souvent oubliées, mais parfois aussi de la grande histoire qui, avec son lot de défaites et de victoires, a façonné notre pays.

Fin

*Depuis vingt cinq ans, j'ai eu le bonheur de partager avec vous des histoires exclusivement locales parfois méconnues, souvent oubliées, mais toujours chargées de sens. Des récits qui, à leur manière, ont façonné notre commune et notre région, et qui méritaient d'être mis en lumière. Aujourd'hui, après avoir fait ce long voyage dans la mémoire collective, et le sentiment d'avoir atteint cet objectif, il est temps pour moi de tirer ma révérence. Je laisse ma place avec sérénité, heureux d'avoir pu, pendant toutes ces années, transmettre un peu de ce patrimoine qui nous appartient à tous. Merci pour votre intérêt, vos lectures et vos retours. Et merci à la commune pour la confiance accordée depuis le début.*

LE JOURNAL DE ST-QUENTIN  
ET DE L'AISNE

## INAUGURATION A LEMPIRE

Les jolis et agrestes villages de Lempire et de Ronssoy, à cheval, sur les confins des départements de l'Aisne et de la Somme, étaient hier tout en liesse. Dès l'aube, on avait sorti les drapeaux. Des préparatifs importants annonçaient pour le soir des réjouissances inaccoutumées. Songez donc ! au programme un feu d'artifice ! un bal en vaux-hall ! tout comme à la ville. Ah ! c'est qu'outre sa fête patronale, la population de Lempire célétrait en ce jour, la réalisation d'un vœu conçu depuis bien des ans, d'un rêve longtemps caressé.

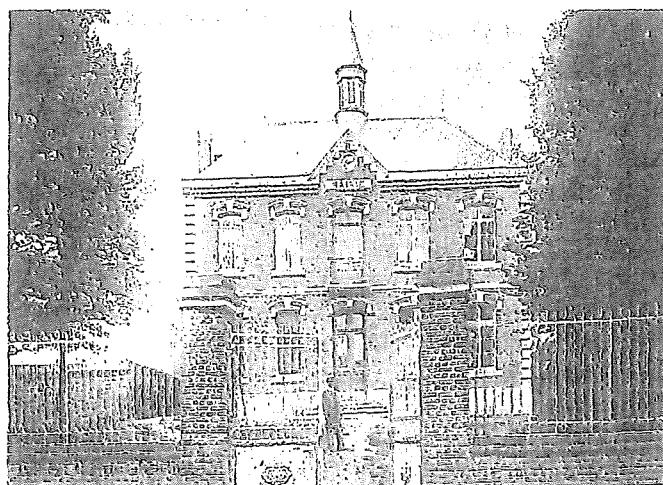
Eh oui ! les bonnes gens de Lempire avaient eu une ambition. Oh ! pas bien grosse et bien légitime ! Lempire n'avait pas d'école, pas de mairie. Ou plutôt, si, il avait l'une et l'autre. Mais, hélas ! une vraie « turne » aux murs craquelés, suintant le mois et l'humidité dans laquelle les conseillers n'entraient qu'avec appréhension et où les enfants, entassés, s'étiolaient sans air, sans lumière.

Enfin, un jour, las et honteux de cet état de choses, les habitants de Lempire voulurent eux-aussi, avoir une école et une mairie, plus dignes d'eux et du siècle qui s'ouvrait. Le dévoué maire, M. Flament, dirigea le mouvement, sollicita les concours, fit jouer les influences. M. Desjardins, député, M. Robert, conseiller général se mirent de la partie et appuyèrent de tout leur pouvoir la demande de la commune auprès de l'administration.

Et un jour, à la place de l'antique et humide « turne » s'élevèrent les murs d'une nouvelle maison commune presque un hôtel de ville comprenant un rez-de-chaussée et un premier avec clocheton. Et c'est ce gros évènement que Lempire et Le Ronssoy, la commune sœur, fêtait hier.

\*\*\*\*\*

Vers une heure, les notabilités et les autorités se réunissent chez M. le Maire de Lempire où un vin d'honneur leur est offert. Puis le cortège se forme pour se rendre à la nouvelle mairie, précédé de la musique du Ronssoy qui prêtait à cette fête, son excellent concours. On y est arrivé sans l'apercevoir car un vaux-hall dressé pour le banquet et le bal, le masque complètement. Le plaisir n'est que plus vif lorsqu'après avoir contourné le vaux-hall, on se trouve tout à coup devant la façade du monument. C'est coquet, c'est pimpant et du meilleur effet.



Lempire — La Mairie

On entre, on visite l'école dont on admire le mobilier commode puis la mairie puis enfin les appartements de l'instituteur M. Dubois, qui paraît tout joyeux, tout heureux et qui n'espérait pas que ses incessantes réclamations, ses démarches répétées pussent avoir un si magnifique résultat. Il a été à la gêne, souhaitons qu'il soit à l'aise dans cette école avec laquelle il semble s'être identifiée.

La visite est terminée. Notabilités et invités sont réunis dans la salle de la mairie où M. le maire et M. Desjardins prononcent un discours. Après les applaudissements, tous descendent dans le vaux-hall où a été dressée une table de quarante couverts. Sur le milieu de cette table, à la place d'honneur, s'élève une monumentale pièce montée représentant approximativement la mairie qu'on vient d'inaugurer.

Enfin le déjeuner commence. Les convives sont d'humeur joyeuse. Aussi, les conversations s'engagent-elles bientôt animées de cette bonne gaieté campagnarde et gauloise qui est le meilleur des assaisonnements. Mais déjà, le temps passe vite en bonne compagnie. Le champagne emplit les verres : c'est l'heure des toasts. On lève son verre à la santé du Président de la république, au député, au conseiller général, au conseiller d'arrondissement, aux élus, à l'architecte, aux convives. Le curé de Lempire adresse également ses remerciements et pour finir, M. Maurice Thiery, notre aimable chroniqueur picard termine la série des toasts par une fantaisie qu'il nous dit de la façon la plus charmante. C'est un véritable régal.

Enfin, la nuit est venue, sereine, magnifique, telle qu'on aurait osé l'espérer. Le feu d'artifice est tiré devant la foule compacte des habitants de Lempire et du Ronssoy dont les éclats de joie et les applaudissements accueillent les pétarades des pièces d'artifice.

Puis, tout le monde s'engouffre dans le vaux-hall et le bal commence pour ne finir qu'à une heure fort avancée de la nuit.

#### Et voici le texte de M. Thiery

Mes chers Pays,

Je n'veux point laissysi finir ch' banquet-chi sans dire ousei quites mouts, apris vous eutes.

Mais j'm'atteinds qu' vous allez vous d'mander qu'meint qu'cha s'fot que d'avant des mossieuex ein roudingotes v'nus d'tout partout, et qui, tertoutes bien seur, parlent français, je n' fois point comme eux.

Mes chers Amis,

Je ne veux pas laisser finir ce banquet-ci sans dire quelques mots, après vous autres.

Mais, je m'attends que vous allez vous demander, comment cela se fait que devant des messieurs en redingotes, venus de partout et qui tous, bien-sûr, parlent français, je ne fais pas comme eux.

Eh bé, j'm'ain vâ vous dire : comme dans chés sortes d'tchouts discours qu'ein à l'habitude d'tirer à l'in d' chés banquets comme ch' tichi, ein parle au nom d' quitz'un, j'ai cru bien faire d'erpréseinter ème partie d' chés geins d' Lempire, cheutes qui parlent coûte patois et i's sont coûte pus drus qu'ein n'peinsent, quand cha n' seroit qu' chés varlets, chés batteux, pis chés ouvrys d'mécanique ou' quites eutes.

Eh bien, je vais vous dire : comme dans les sortes de petits discours qu'on a l'habitude de tirer à la fin des banquets comme ici, on parle au nom de quelqu'un. J'ai cru bien faire de représenter une partie des gens de Lempire, ceux qui parlent encore patois et ils sont encore plus nombreux qu'on ne pense, quand ce ne seraient que les varlets, les batteux, puis les ouvriers de mécanique ou quelques autres.

Ch'est, voyez-vous, qu'ou patois, qu'ein parle coûte point mal dans l'region, est resté l' langage du plus grand nombre. Ein a bien étampir des massons d'commune comme cheile qu'ein vient d' bâtit à Lempire, et qu'i vous inaugurez aujourd'hui, ein a bien faire des écoles comme des catheux, par i que l'z enfants viennent y apprennent à parler ein français, cha n'fott rien, l' majorité partie d' chés geins continuent à y eux servir delle langue d' leux lieyons.

C'est, voyez-vous, que notre patois qu'on parle encore pas mal dans la région, est resté le langage du plus grand nombre. On a bien érigé des maisons de commune comme celle qu'on vient de bâtit à Lempire et que vous inaugurez aujourd'hui, on a beau faire des écoles comme des châteaux où les enfants viennent y apprendre à parler en français, cela ne fait rien, la majeure partie des gens continuent à se servir de la langue de leurs ancêtres.

J'sais biea qu'à monstet l'maire, à monsieur l'curé, à ch' l'instituteur, au ch' notaire, à ch' médicin, à ch' percepteur, tout chaun tache d' parler français du mieux mal qui pat, c'en l'éroucheant l' moins paussebe, main einter eux, chés geis de ch' village chi s'sortent de ch' patois qui sert d' puis des cheins pis des cheintz d'années.

Et vous savez, j'ai pet-ète tort d' dire chi, mais m'n avis j' crois qu'en éra bien autre, mais d' vant qu'en n' parle-cho pas patois i' n'era ap're coulé rudement d'ieu d'auj' ch' canal, à Vendhuile.

Après toute, ch'est-i' un mal, ch'est-i' un biea ?... Cha, j' vous l'laisse à deviner. Bien seur, i' voudrait pet-ète minx qu' tout i' monde parle-cho français, parcho qu'en nous compreindroit, à qu'menchi, pa chés strangis, mais nous étions biea foire et bien dire, nous serons devenus des layons à nou tour, qu'en parlara coère l' langue d' nous ratayons, parcho qu'en l'a d'auj' l' sang pou l'avoir chuché avu l' lait de s' mère.

Et après toute, ch'est qu' voulez ? La chose est telle. Ein est toujours à nou parler delle temps passés, à dire : Ah ! eutelois, ch'étoit autrement qu' pou' l'heure, c'en fasoit chi, c'en fasoit cha et cha gralloit bêcup miux. Ein atteindant font l' kange, l' mode alle vient, l' progrès passe et tout i' s' démain-tribule.

Tenez, rien qu' pou' l' fête d' Lempire, qu'étoit éno assez belle tête dnins l' temps, vous s'en souvenez tertoutes émon, quand en d'ansoit dans l' cour Kléber, et hé, à ch' l'heure-chi, à n'existo plus que d' nom et i' fuit éno ouccasion comme aujourd'hui, pou' l' foire ervive avu un bal, pou' que l' monde il erviencé dnins chés rues comme vous allez li ervir tout en l'heure.

Donc, si d'utelois nouv' n'avons que ch' patois, eh bé ! leuarou l' wurdons-le et parlons-le si cha nous fait plaisir ! et l' pus longtemps qu' nous pourrons.

Ch'est pour cha qu' vous m' permettrez d' boire à ch' patois d' Lempire et aussi à l' temps passé, parcho qu'i faut savoir qu'il a un lechout bon servì à fourme ch' temps-chi, ch'est-à-dire qu'il a eu du bon.

Je sais bien qu'à monsieur le maire, à monsieur le curé, à l'instituteur, au notaire, au médecin, au percepteur, chacun tâche de parler français du mieux qu'il peut, en l'écorchant le moins possible. Mais, entre eux, les gens du village, ils se servent du patois qui sert depuis des centaines et des centaines d'années.

Et vous savez, j'ai peut-être tort de dire ça mais à mon avis, je crois qu'on a beau faire mais avant qu'on ne parle plus patois, il aura encore coulé rudement d'eau dans le canal à Vendhuile.

Après tout, est-ce pas un mal, est-ce un bien ? Ça, je vous le laisse deviner. Bien sûr, il vaudrait peut-être mieux que tout le monde parle français parce qu'on nous comprendrait à commencer par les étrangers mais nous aurons bien faire et bien dire, nous serons devenus des ancêtres à notre tour, qu'on parlera encore la langue de nos aïeux parce qu'on l'a dans le sang pour l'avoir sucé avant le lait de sa mère.

Et après tout, c'est ce que vous voulez. La chose est telle. On est toujours à nous parler du temps passé, à dire : Ah ! autrefois, c'était autrement que pour l'heure, on faisait ci, on faisait ça et ça n'allait pas beaucoup mieux. En attendant que tout change, la mode elle vient, le progrès passe et tout se démantibule.

Tenez, rien que pour la fête de Lempire qui était assez belle fête dans le temps. Vous vous en souvenez tous quand on dansait dans la cour de Kléber et à cette heure-ci, elle n'existe plus que de nom et il faut une occasion comme aujourd'hui, pour la faire revivre avec un bal, pour que le monde revienne dans les rues comme vous allez le voir tout à l'heure.

Donc, si d'autre fois, nous n'avons que le patois et bien gardons-le et parlons-le si cela nous fait plaisir et le plus longtemps que nous pourrons.

C'est pour cela que vous me permettrez de boire au patois de Lempire et aussi au temps passé parce qu'il faut savoir qu'il a en toute chose, servi à former ce temps-ci, c'est-à-dire qu'il a eu du bon.

# AU JARDIN

## Planter à la Sainte Catherine : mythe ou réalité horticole ?

Célèbre est le dicton : « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine » ! Fêtée le 25 novembre cette journée devrait permettre au jardinier n'importe quelle plantation sans risque et avec l'assurance d'une réussite parfaite. Voyons ce qu'il en est vraiment.

### Le dicton : vérité horticole ou idée reçue ?

Avant de suivre une croyance populaire, encore faut-il en comprendre le sens réel. Dans le dicton, il s'agit bien « de bois qui prend racine », par extension on peut en déduire que les anciens avaient remarqué qu'aux environs de cette date, les boutures ligneuses avaient beaucoup de chances de reprises.

Avec le temps, le dicton qui, pris au pied de la lettre, semble bien faire référence au bouturage, s'est transformé peu à peu en une incitation à planter tout et n'importe quoi au jardin, quels que soient les végétaux et les conditions climatiques. Les jardiniers s'exposent alors à de nombreuses désillusions car nombreux sont les paramètres à prendre en compte avant de planter en cette saison.

### Bien choisir ses plantes avant de se lancer

Fin novembre, les risques de gelées sont importants, il est donc hors de question de planter des végétaux non rustiques et des plantes tropicales. Sainte Catherine ou pas, ils ne prendront pas racine longtemps !

Choisissez des arbres, arbustes et vivaces rustiques adaptés à votre région et à votre sol, qui auront toutes les chances de se développer parfaitement dès le retour des beaux jours.

### Les nuances pratiques à connaître

En novembre la sève a déjà quitté les parties supérieures des végétaux. C'est une période de repos favorable aux plantations d'arbres et d'arbustes qui se prolongera jusqu'à début mars pour les sujets à racines nues. Les végétaux en conteneurs pourront quant à eux être plantés tout au long de l'année excepté en été surtout dans les régions du Sud, où la reprise ne serait pas assurée à cause de la sécheresse et des fortes chaleurs.

La qualité du sol est aussi une notion fondamentale pour le choix de la période de plantation. En sol léger vous pouvez sans souci suivre les conseils ci-dessus, mais en sol humide, détrempé et argileux, la donne sera tout autre. À moins de drainer le sol en profondeur et de faire un ajout conséquent de sable, il faudra attendre début mars pour planter, car des gelées constantes sur des racines nouvellement installées risqueraient de compromettre la reprise.

Un sol humide et mal drainé accentue l'effet du gel et favorise l'apparition de pathologies, autant le savoir...

### Conditions météo : le vrai facteur déterminant

Si le jour de la Sainte Catherine, il pleut, il vente ou il gèle, abstenez-vous de planter ! D'une manière générale, les opérations de plantations doivent toujours être réalisées hors gel et ce quelle que soit la nature du sol. Il est préférable aussi de ne planter que quelques jours après une pluie afin de faciliter la mise en place de l'arbre ou de l'arbuste dans son trou de plantation. La terre sera aussi bien plus facile à travailler.

### En résumé : observer plutôt que suivre les dictons

Tout n'est que question de pertinence et d'observation, en mettant un gros bémol sur les dictons !

## TARTE SOLEIL AU CHEDDAR ET A LA CIBOULETTE

**Temps de réparation :** 30 min

**Temps de cuisson :** 30 min

### Ingrédients :

2 pâtes feuilletées rondes, 100 g de cheddar râpé, 1 bouquet de ciboulette, 1 jaune d'œuf.

### Préparation :

1. Poser une pâte feuilletée sur un plaque à four recouverte de papier cuisson.
2. Ciseler la ciboulette. Répartir le cheddar et la ciboulette sur la pâte en laissant une bordure de 2 cm. Humidifier les bords puis poser la 2ème pâte par-dessus. Souder les bords.
3. Poser un petit verre au centre de la pâte, ce sera la base du "soleil". A l'aide d'un couteau, découper la pâte en 4. Détaillez ensuite chaque quart en 3 et chaque portion en 2. On obtient 24 portions.
4. Délicatement, pour ne pas détacher la pâte de la base, torsader chaque portion.
5. Diluer le jaune d'œuf avec un peu d'eau puis passer sur toute la pâte à l'aide d'un pinceau. Mettre au réfrigérateur pendant que le four préchauffe à 180°C (thermostat 6).
6. Enfourner pour 30 à 40 minutes de cuisson.



## VERRINES AVOCATS CREVETTES ET FROMAGE FRAIS



**Temps de préparation :** 45 min

**Ingrédients :** 3 avocats bien mûrs, 45 crevettes moyennes décortiquées, 2 citrons verts, 6 fromage frais type carrés frais (150 g en tout), crème, ciboulette fraîche.

### Préparation :

1. Ecrasez avec une fourchette la chair de 2 avocats et arrosez-les avec le demi-jus du citron vert. Dans vos quatre verrines, répartissez la purée d'avocat sur environ 2 cm de hauteur. Réservez une partie de la purée pour une autre couche.
2. Coupez environ 16 crevettes en morceaux et disposez-les sur la purée d'avocat (4 crevettes coupées par verrine). Réservez 16 crevettes entières pour la décoration du dessus de la verrine.
3. Ecrasez avec une fourchette les 6 carrés frais et la ciboulette ciselée en petits morceaux. Rajoutez un peu de crème (environ 5 cl) pour que le mélange soit moins épais.
4. Dans vos 4 verrines, répartissez le mélange de fromage frais sur environ 2 cm. Réservez une partie du mélange pour une autre couche.
5. Prenez le 3ème avocat, enlevez la peau, coupez-le en petits morceaux et arrosez le tout du jus d'un demi-citron vert.
6. Mélangez les morceaux d'avocat avec des morceaux de crevettes (environ 12 crevettes).
7. Répartissez ce mélange dans les verrines sur environ 4 cm de hauteur.
8. Enfin, mélangez le reste de purée d'avocat et de fromage frais et répartissez le mélange dans les verrines pour constituer la dernière couche.
9. Décorez le dessus des verrines avec des crevettes entières (environ 4 par verrine), quelques brins de ciboulette et des rondelles de citron vert.
10. Réservez au frais et ne sortez les verrines qu'au moment de passer à table. Je vous conseille d'accompagner ces verrines d'une mayonnaise au citron...

## Souris d'agneau confite et fondante

**Temps de préparation :** 10 min

**Temps de cuissons :** 2h05

**Ingrédients :** 6 branches de thym, 10 cuillères à soupe d'huile d'olive, 4 cuillères à soupe de miel, poivre (pour ceux qui aiment), sel, 4 souris d'agneau, 1 ail (toutes les gousses non épluchées)



**Préparation :**

1. Dans un poêlon, faites fondre l'huile d'olive avec le miel jusqu'à l'obtention d'un mélange homogène.
2. Disposez les souris d'agneau dans une cocotte allant au four, salez et poivrez-les selon votre goût. Enduisez-les du mélange huile d'olive-miel. Ajoutez les gousses d'ail non épluchées et le thym.
3. Couvrez la cocotte et enfournez-la pendant 2 bonnes heures à 170°C (150°C si four à chaleur tournante)
4. A partir d'une heure de cuisson, surveillez la cuisson de temps en temps afin d'ajouter ou non un peu de liquide : eau, vin ou bouillon (cela dépend de la matière du plat que vous utilisez). Bon appétit !

## Bûche de Noël aux fruits et mascarpone



**Temps de préparation :** 55 min

**Temps de repos :** 3h00

**Temps de cuisson :** 10 min

**Ingrédients :**

**Pour le gâteau roulé :** 125 g de farine, 1 cuillère à café de levure chimique, rhum, 4 œufs, 100 g de sucre en poudre, 2 sachets de sucre vanillé, sirop de fruits

**Pour la garniture :** 200 g de mascarpone, 450 g de fruits (frais ou surgelés !), 2 cuillères à soupe de sucre en poudre

**Pour le glaçage :** 2 cuillères à café de vanille liquide, 300 g de mascarpone, 3 cuillères à café de sucre glace.

**Préparation :**

1. Préparation du gâteau roulé. Préchauffer votre four à 200°C (thermostat 6-7). Séparer les blancs des jaunes d'œuf.
2. Ajouter le sucre et sucre vanillé aux jaunes d'œufs et battre le mélange jusqu'à blanchiment.
3. Ajouter ensuite doucement la farine et la levure chimique (le mélange devient très consistant).
4. Monter les blancs d'œufs en neige et les incorporer au mélange.
5. Étaler le mélange sur la plaque du four préalablement beurrée.
6. Enfourner pendant environ 10 minutes.
7. Préparation de la garniture (pendant la cuisson du gâteau roulé) : mixer environ 200 g de fruits et les mélanger à environ 200 g de mascarpone et les 2 cuillères à soupe de sucre.
8. Préparer le sirop au rhum en mettant le même volume de sirop et rhum dans un bol et environ 3 fois le volume en eau.
9. Une fois le gâteau roulé cuit, le démouler sur un linge humide et humidifier l'autre face avec le mélange de sirop au rhum à l'aide d'un pinceau.
10. Une fois le gâteau humidifié, couper les bords du gâteau afin d'obtenir un joli rectangle (et d'enlever les bords trop secs qui risqueraient de casser lors du roulage !!).
11. Étaler le mélange mascarpone et fruits sur le gâteau.
12. Parsemer ensuite sur le mélange étalé, environ 200 g de fruits non mixés (en réserver 50 g environ pour la décoration). Ensuite, rouler le biscuit.
13. Préparation du glaçage : prendre les 300 g de mascarpone restants et y mélanger le sucre glace et l'extrait de vanille.
14. Étaler ensuite sur le gâteau roulé ce mélange, à l'aide d'une spatule.
15. Pour la décoration : faire des rainures sur le glaçage à l'aide d'une fourchette.
16. Réserver au réfrigérateur plusieurs heures.

# **HUMOUR**

**1)** Une femme appelle son mari : - Chéri ?

- Ouais ! Qu'est-ce que tu me veux encore ?

- L'autre jour, j'ai acheté un livre et je ne le retrouve plus. Tu te souviens, il s'appelait « L'art de devenir centenaire ». Qu'est-ce que tu en as fait ?

- Je l'ai jeté !

- Tu as du culot, je voulais le lire ! Pourquoi l'as-tu jeté ?

- Parce que j'ai vu que ta mère commençait à le lire !

**2)** C'est toujours le même fermier qui rapporte le plus de lait à la fromagerie.

Pourtant tout le monde sait dans le village que ce fermier ne possède que quelques vaches.

Alors comment fait-il?

Intrigués, les autres fermiers décident d'aller lui poser la question:

- Mais comment fais-tu pour obtenir tant de lait avec si peu de vaches ?

C'est quoi ton truc ?

- Oh ! C'est tout simple...

- Je le savais ! Tu utilises des produits spéciaux.

- Mais non... où vas-tu chercher ces idées. Des produits spéciaux pour les vaches, mais non !

- Alors comment ?

- Bien c'est simple, le matin quand je vais traire mes vaches, pour les motiver je leur pose toujours la même question : « Alors mes petites ! Ce matin qu'est-ce que vous me donnez ? Du lait ou du steak ? »

**3)** Un type dit à son copain :

- Chaque fois que je m'engueule avec ma femme, elle devient historique

- Tu veux dire hystérique !

- Non, historique ! Elle se souvient de tout ce que j'ai fait de travers... du jour... et de l'heure.

**4)** Une superbe jeune femme sort de chez le fleuriste avec un magnifique bouquet de roses.

Un monsieur s'approche et lui dit :

- Mademoiselle, vous ne pouvez savoir à quel point j'aimerais être à la place de vos roses.

- Ah bon mais pourquoi monsieur?

- Mais pour être dans vos bras, voyons !

- Ah mais ne vous y fiez pas, aussitôt à la maison, je leur coupe la queue.

**5)** Une maman réprimande son fils :

– La voisine t'offre gentiment un gâteau et toi, tout ce que tu trouves pour la remercier, c'est de lancer une pierre contre sa fenêtre et de lui casser un carreau.

– Mais, maman, ce n'est pas une pierre que j'ai jetée, c'est le gâteau !

# AIDE-MÉMOIRE

## Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	36.46.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	36.31.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Centre anti-poison.....	0800.59.59.59.
Communauté de Communes du Pays du Vermandois.....	03.23.09.50.51.

## À L'empire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

## Services Médicaux

### Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.27.82.14.01.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

### Pharmacies

BRACKE à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
RODRIGUES à Beaurevoir.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

### Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	06.09.95.86.57.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.22.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronssoy).....	06.11.12.92.43.

### Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

### S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

### Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beaurevoir.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.22.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

### Ostéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	06.63.03.55.18.
---------------------------	-----------------

### Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	03.22.86.84.36.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	03.22.86.77.00.

### Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------



# FELICITATIONS

POUR LEUR REUSSITE AU  
BREVET DES COLLEGES A  
**LOLA ANFRAY**

*Qui entre au Lycée Agricole de Péronne pour un  
CAP Palefrenier Soigneur*

# **LORENZO ALVES DA SILVA**

*Qui entre au Lycée Pierre Mendès France de Péronne  
en seconde logistique*

**encouragements pour la  
suite de leurs études**